

Concours national de la Résistance
et de la Déportation 2024-2025

Libérer et refonder la France 1943 - 1945



Sélection de documents locaux

Auteurs

Eric Le Normand, enseignant et chargé de mission AERIA

Sébastien Soster, enseignant et professeur relais au Mémorial d'Alsace-Moselle

L'équipe des Archives d'Alsace, avec le concours de **Romain Blandre** (CERD), **Mélanie Collin** (MAM) et **Théo Mertz** (CERD)

Illustration de couverture

Arrivée des troupes françaises à Strasbourg, novembre 1944. **Grégoire Carle**, 2024

SOMMAIRE

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation : informations pratiques	5
Présentation du thème national 2024-2025 “Libérer et refonder la France – 1943-1945” et sa déclinaison à l'échelle locale.....	6
1/ Libérer le territoire	6
2/ Refonder l'ordre républicain	7
Principaux fonds d'archives exploitables pour l'édition du concours	8

PREMIER AXE – LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance

Fiche 1. Albert ZIMMER : Strasbourg-Alger-Strasbourg.

Parcours d'un combattant pour la Libération	11
---------------------------------------------------	----

Fiche 2. Jean-Paul SAC, résistant : reconnaissance posthume et commémoration	13
------------------------------------------------------------------------------------	----

Fiche 3. La réunion de Grendelbruch : la résistance à visage découvert	15
------------------------------------------------------------------------------	----

Fiche 4. François KOZLIC : journal d'un déporté au Struthof	17
-------------------------------------------------------------------	----

Fiche 5. Gilbert MAY : évaluer l'action résistante dix ans après les faits	19
----------------------------------------------------------------------------------	----

Fiche 6. Le maquis de Volksberg : une mise en récit de l'entrée en résistance	21
-------------------------------------------------------------------------------------	----

B – Des campagnes aux villes, par-delà les frontières

Fiche 7. La libération de Masevaux	23
------------------------------------------	----

Fiche 8. La libération de Strasbourg	25
--------------------------------------------	----

Fiche 9. Le groupe mobile Alsace (GMA) Suisse : la Résistance, de part et d'autre de la frontière	27
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Fiche 10. Les « 1500 » de Tambov : des camps de Russie aux unités de libération de l'Alsace	29
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----

DEUXIÈME AXE – REFONDER LA FRANCE

A – Rétablir la légalité et l'ordre républicains : des camps aux centres d'internement administratif

Fiche 11. Fin 1944, la découverte du camp du Struthof	31
-------------------------------------------------------------	----

Fiche 12. La réutilisation du camp du Struhof	33
-----------------------------------------------------	----

Fiche 13. Protéger le site pour l'histoire, une préoccupation immédiate	35
-------------------------------------------------------------------------------	----

Fiche 14. Surveiller et réprimer les réfractaires	37
---------------------------------------------------------	----

B – Intégrer les forces combattantes dans les unités régulières

Fiche 15. La dissolution des FFI	39
Fiche 16. Le Comité départemental de Libération	41

C – Le retour des témoins et les premières mises en récit mémorielles

Fiche 17. Le retour des prisonniers	43
Fiche 18. Le retour des déportés : Margot MOCH	45
Fiche 19. Alice DAUL, une résistante au conseil municipal de Strasbourg	47
Fiche 20. Koufra : un timbre pour construire l'événement et l'ancrer dans la mémoire collective	49

ANNEXES

Carte des zones françaises pendant la Seconde Guerre mondiale	50
Repères chronologiques	51
Glossaire	53
Sitographie indicative	55

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation : informations pratiques

➔ Ce qu'il faut savoir

Vous trouverez ici les renseignements pratiques pour participer au concours. Les informations officielles sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accessible par ce lien :

<https://eduscol.education.fr/3541/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

➔ Inscriptions

Pour les établissements situés dans l'Académie de Strasbourg :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/histoiregeographie/informations/cnrd-2021-2022/>

➔ Participation au concours

Catégories de participation	Modalités de participation
1 ^{re} catégorie > INDIVIDUEL LYCÉE	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels• Durée : 3 heures
2 ^e catégorie > COLLECTIF LYCÉE	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un travail collectif de différents formats (se référer au règlement annuel du concours)
3 ^e catégorie > INDIVIDUEL COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels• Durée : 2 heures
4 ^e catégorie > COLLECTIF COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un travail collectif de différents formats (se référer au règlement annuel du concours)

➔ Transmission des travaux

Les devoirs individuels et les travaux collectifs doivent être transmis par les établissements scolaires aux DSDEN :

- du Haut-Rhin : <https://www.ac-strasbourg.fr/DSDEN68>
- du Bas-Rhin : <https://www.ac-strasbourg.fr/DSDEN67>

Retrouvez le calendrier du concours sur le site de l'Académie :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/histoiregeographie/informations/cnrd-2021-2022/>

Les travaux des lauréats académiques de chacune des catégories sont transmis par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés lors de la cérémonie nationale de la remise des prix à Paris.

“Libérer et refonder la France – 1943-1945”

Présentation du thème national 2024-2025 et sa déclinaison à l'échelle locale

Dès 1940, la Libération est un objectif à l'échelle nationale ; il s'agit de libérer l'ensemble du territoire occupé par l'ennemi. Mais la Libération est également un mouvement, une dynamique, une organisation, un faisceau d'actions qui se déclinent en une multiplicité de formes et de temporalités selon les types d'acteurs et les espaces concernés. Les régions frontalières ont toujours constitué des zones hautement stratégiques. L'Alsace occupe toutefois une place bien particulière en raison de son statut : son annexion de fait par le III^e Reich fait de sa libération un enjeu symbolique fort en terme d'identité nationale (**Serment de Koufra, fiche 20**) et de sentiment d'appartenance pour les populations locales (**Albert ZIMMER, fiche 1 ; Jean-Paul SAC, fiche 2**), après la violence de la germanisation et de la nazification.

Le présent livret entend montrer, grâce à des documents locaux conservés aux Archives d'Alsace, au Centre européen du Résistant Déporté (CERD) du Struthof et au Mémorial Alsace-Moselle, comment les Alsaciens ont contribué, en Alsace et ailleurs, à l'effort de guerre et à la victoire militaire de la France et des Alliés sur les forces de l'Axe, participé à la libération du territoire et entériné la restauration de la souveraineté nationale et de la légalité républicaine dans une région exclue de la communauté nationale par son annexion au Troisième Reich. Il se concentre essentiellement sur les années 1944 et 1945 particulièrement denses sur ce territoire.

① Libérer le territoire

Le dépeuplement de la région suite aux évacuations, spontanées ou forcées, puis à l'incorporation de force, entraîne une fragmentation de la communauté alsacienne et instaure d'emblée une dichotomie entre un « nous » englobant les Alsaciens engagés dans la Résistance et la Libération (**La réunion Grendelbruch, fiche 3 ; Le maquis de Volksberg, fiche 6**), et un « eux » renvoyant aux Alsaciens incorporés de force devenus, de fait, les ennemis des premiers. Cette scission exclut les seconds de l'histoire et de la mémoire de la Libération, une histoire écrite essentiellement par les premiers, à titre personnel ou comme membre d'organes de la Résistance (**Albert ZIMMER, fiche 1**). La Libération a bien sûr été écrite, décrite et donc définie par les vainqueurs, au moment des combats et après, dans un contexte de conflit de légitimité à représenter la France combattante et libératrice (**Jean-Paul SAC, fiche 2**).

Mais l'Alsace n'a pas été libérée par les seuls Alsaciens. Des réseaux implantés dans les départements voisins (**Gilbert MAY, fiche 5**) et les régions limitrophes (**Le GMA Suisse, fiche 9**), mais aussi des compagnies issues notamment des troupes coloniales ont joué un rôle décisif. Les aspects proprement militaires sont évidemment primordiaux mais la Libération ne s'y réduit pas. La libération d'une ville (**La libération de Masevaux, fiche 7 ; La libération de Strasbourg, fiche 8**) ou celle des prisonniers d'un camp par des corps d'armée (**Les 1500, fiche 10**) n'est pas du même ordre que les actions menées par les organes et réseaux de la Résistance, même si ces actions ont largement contribué à la libération du territoire. Les tensions liées à l'intégration des acteurs de la Résistance dans les forces armées régulières après 1945 (**La dissolution des FFI, fiche 15**) illustrent les oppositions et les rivalités dans la définition même de la Libération. A la dualité résistants/incorporés de force s'ajoute ainsi celle opposant les armées régulières et les réseaux clandestins.

Le témoignage prononcé au prétoire ou ceux publiés aux lendemains des événements (**François KOZLIK, fiche 4**) tiennent une place centrale dans la connaissance de la fin de guerre.

2 Refonder l'ordre républicain

Sur tout le territoire national, on attend de la Libération qu'elle crée les conditions nécessaires pour permettre la refondation de la France. Refonder, c'est reconstruire et relancer l'économie, mais aussi permettre le retour des populations et restaurer les services publics. Refonder, c'est également rétablir l'autorité légitime et la légalité républicaine. Refonder, c'est enfin réhabiliter les éléments constitutifs de la culture française, quels qu'en soient les modes d'expression.

L'historiographie contemporaine de la Libération est à la fois le moyen et l'objet d'une mémorialisation immédiate (**Protéger le site du Struthof pour l'histoire, une préoccupation immédiate, fiche 13 ; Le timbre de Koufra, fiche 20**). La muséification d'une partie de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof – rendue possible dans un territoire redevenu français – peu après leur découverte par les troupes alliées, en constitue un exemple (**La découverte du camp du Struthof, fiche 11**). Refondation et Libération sont ici intimement liées dans la mesure où la réintégration de l'Alsace dans le territoire national passe par la remise en liberté de personnes injustement détenues et maltraitées. Nous trouvons là le premier des trois piliers de la devise nationale et une acception très concrète de la Libération, dans son sens de liberté : liberté de circuler, liberté de rentrer dans sa région natale, liberté de penser et d'agir selon sa conscience.

La refondation passe également par la reconstitution du lien social ; l'enjeu consiste à refaire communauté dans une région profondément divisée. Le retour des exilés, des déportés et des incorporés de force (**Le retour des prisonniers, fiche 17 ; Margot MOCH, fiche 18**) entraîne de fortes tensions. Le recours au droit est indispensable pour assurer à tous les citoyens un égal traitement devant la loi et limiter les abus de pouvoir (**La réutilisation du camp du Struthof, fiche 12**) qui pourraient résulter de la position de force dans laquelle se trouvent les anciens résistants (**Surveiller et réprimer les réfractaires, fiche 14**). Sur ce point, le politique, le juridique et le social constituent trois champs largement entremêlés. Les héros de la Libération sont également les principaux moteurs et organisateurs de la refondation ; ils la façonnent à l'image d'un renouveau républicain (**Le comité départemental de Libération, fiche 16 ; Alice DAUL, fiche 19**) rendu possible, construit et mis en œuvre par les acteurs de la Résistance et de la Libération. Si l'on parvient malgré tout à « refaire nation », la fraternité républicaine reste inaboutie pendant plusieurs décennies après-guerre. Des querelles mémorielles renaissent encore aujourd'hui, sans doute plus immédiatement perceptibles lors des grandes commémorations nationales.

Les Archives d'Alsace, le Mémorial d'Alsace-Moselle et le Centre européen du résistant déporté conservent de nombreux fonds et collections relatifs à la période.

Ensemble, ils proposent aux enseignants et aux élèves qui participent au concours national de la Résistance et de la Déportation une sélection de documents adaptés à la thématique de l'année : photographies, témoignages, dessins, documents administratifs...

Ces documents peuvent être librement utilisés en classe ou être intégrés dans le cadre d'une séance de travail dans un des établissements partenaires.

Principaux fonds d'archives exploitables pour l'édition du concours

Les sources d'archives utilisées dans ce dossier documentaire proviennent des fonds des Archives d'Alsace (sites de Strasbourg et de Colmar), des fonds et collections du Centre européen du résistant déporté (CERD), des fonds du Mémorial d'Alsace-Moselle, ainsi que, exceptionnellement, de quelques papiers privés, encore conservés dans les familles.

Sont détaillées les sources qui ont été spécifiquement exploitées pour le présent portfolio ou qui pourraient faire l'objets d'études de cas directement liées à ce sujet. Pour autant, les chercheurs se penchant sur le thème « Libérer et refonder la France (1943-1945) » gagneront à consulter également les fonds des préfectures des Bas- et Haut-Rhin, ainsi que les fonds des sous-préfectures.

➔ Préfecture du Bas-Rhin

367 D Dossiers de centres de séjours surveillé 1944-1948

367 D 04. Questions personnelles des internés. Dissolution des camps. Reclassement du personnel. Crédit. Règlement des camps. Enquête sur la solvabilité des internés. Matériel et fournitures des camps. Location de terrain du camp de Schirmeck. Litiges.

367 D 39. État des entrées au Struthof du 23/04/1945 au 30/08/1945 : liste des Allemands transférés dans les camps de l'intérieur, de 1945 au début 1946. Camps d'internement de Bellerive sur Allier par Vichy (Allier), de Pouxoux (Vosges), de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn). Centres de séjour surveillé à Epinal (Vosges), Fort Barraux (Loiret), La Chauvinerie-Poitiers (Vienne) : convoi du 26/02/45 et convoi du 27/04/45 ; de Montreuil-Bellay (Maine et Loire).

544 D Dossiers de la période 1944-1966 1944-1966

544 D 250. Épuration administrative (services des Finances, de l'Intérieur, du Travail, de la Sécurité sociale, du Ravitaillement des Anciens combattants, des Impôts), sanctions : arrêtés, listes nominatives, circulaires, rapports du préfet, correspondance (1944-1946). Camps d'internements, visites : autorisations (1945). Épuration professionnelle, constitution de dossiers : questionnaires individuels, listes nominatives (1945).

➔ Office National des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC)

Service départemental (Bas-Rhin)

317 D Dossiers d'allocations de secours aux réfugiés et autres dossiers divers 1944-1947

2073 W Seconde Guerre mondiale, droit du monde combattant à la reconnaissance. – Carte du combattant pour services effectués dans l'armée allemande et droits pour les générations spécifiques : dossiers individuels de ressortissants. Carte du combattant pour services effectués dans l'armée française (documents extraits des dossiers réglementairement éliminés) : cartes du combattant, livrets militaires. 1945-2013

Service départemental (Haut-Rhin)

433 W Fichiers nominatifs et dossiers individuels d'anciens combattants. [Av. 1970]

➔ Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIAC, Strasbourg)

2083 W Fichiers nominatifs et dossiers individuels :

> Dossiers nominatifs d'Incorporés de Force (IF) ; de Déportés, Internés, Résistants et Politiques (DIRP) et MPF, PRO. France Bas-Rhin (FB) ; de Déportés, Internés, Résistants et Politiques (DIRP) et MPF, PRO. France Haut-Rhin (FH) ; dossiers Indemnisation des Personnes Contraintes au Travail (PCT) ; Dossiers Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO). France Bas-Rhin (67) ; Dossiers Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO). France Haut-Rhin (68) ; (...) ; Dossiers Évadés ; Dossiers Morts Pour la France (MPF), Bas-Rhin (67) ; Dossiers Morts Pour la France (MPF), Haut-Rhin (68) ; Dossiers Indemnisation des Patriotes Résistants à l'Occupation.

> Fiches de renseignements sur le comportement 39/45 et fiches concernant des condamnations suivies de dégradation ; Fichiers de renseignements concernant des demandes de Déportés Politiques, sans dossiers ; (...)

➔ Papiers privés et documents entrés par voie extraordinaire

Site de Strasbourg

100 J Pièces isolées d'archives d'origine privée ou publique entrées depuis 2000 ...XV^e–XX^e s.
100J 351. Scènes de la Libération de Strasbourg, de Metz, Masevaux, de lieux près de Mulhouse (s. d.), manifestation patriotique à Paris (s. d.) : photographies (20 p. noir et blanc).

153 J Pièces isolées d'archives d'origine privée ou publique entrées en 1987.
– Papiers Françoise Lange, correspondante du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale pour le Bas-Rhin 1624–1986

162 J 67-69 Fonds du journaliste Alphonse Irjud : papiers relatifs à la Résistance et à la Déportation 1939-1945

203 J Amicale des anciens de la Résistance combattante (ARC) 1942-2010

Site de Colmar

Jx 2 *Le Nouveau Rhin Français*. Editions de Colmar et de Mulhouse 1945-1965

La série Jx renvoie à quelques collections de journaux, de la fin XVIII^e siècle au XX^e siècle.

À noter >>> Une très grande partie des fonds entrés par voie extraordinaire à Colmar ont été déménagés sur le site des Archives de Strasbourg, en attendant le déménagement des Archives d'Alsace, site de Colmar, dans un nouveau bâtiment.

En savoir plus

La communicabilité des dossiers d'anciens documents est soumise à certaines règles :

- > 25 ans après la date du décès,
- > 50 ans à la clôture du dossier (délai de protection de la vie privée), si la date du décès n'est pas connue,
- > 120 ans à compter de la naissance si des mentions médicales sont portées dans le dossier.

Albert ZIMMER! Pour beaucoup un nom parmi tant d'autres qui tomberont face à l'ennemi, sans peur et sans reproche et qui sacrifieront leur jeune vie pour que vive la France...

Albert ZIMMER! Un nom alsacien, d'un gars de chez nous, mort courageusement sur les bords du Rhin français, le 23 novembre 1944, lors de la libération de Strasbourg par la glorieuse Division blindée du Général Leclerc...

Albert ZIMMER, un fils de cette terre d'Alsace française qui ne put y supporter la présence des allemands et qui un beau jour du mois de juillet 1941, exactement le 14, journée symbolique pour tout être épris de liberté, jeta bas les chaînes et mit le cap sur l'ouest... pour ne revenir que 3 ans plus tard, mais en vainqueur!

Fils du restaurateur bien connu de la Wantzenau, coquet petit village de la banlieue nord de Strasbourg, situé sur les bords de l'Ill, renommés pour ses fritures et matelottes, il vit le jour le 12 juillet 1922. Après ses études à Strasbourg, c'est, le 1er septembre 1939, l'exode vers le Périgord par suite de l'évacuation de cette zone frontalière tout près des casernes de la ligne Siegfried; c'est Périgueux d'où il reviendra avec ses parents après le honteux armistice signé par le Maréchal félon. Mais dès son retour une idée le travaille, car il a entendu l'appel du premier grand Résistant français; et c'est le 14 juillet 1941 qu'il mettra son projet, mûri depuis bien longtemps, en exécution. Il quitte ses vieux parents, un père et surtout une mère qui l'adorent, une jeune sœur qui voudrait bien faire comme lui... Se dirigeant vers les Vosges centrales, il peut pénétrer au crépuscule, grâce à la compléité des ténèbres, dans le tunnel près de Ste-Marie-aux-Mines; à l'autre bout c'est la France, qui quoique occupée, ne connaît pas le viol moral dont est sujet l'Alsace française, sacrifiée par Vichy. Il passe à St-Dié, la cité martyre de 1944, puis c'est Baccarat et enfin Nancy, où un cousin le conseille utilement sur le passage de la ligne de démarcation. Et effectivement à peine 15 jours plus tard il est à Lyon. A peine arrivé il va au bureau de re-

A la mémoire d'

La France a perdu une bataille. Elle n'a pas perdu la guerre!

Général De Gaulle 18.6.40

26 ans et un jour après l'anniversaire de 1919 la France a repris Strasbourg! Général Leclerc 23.11.44.

Albert Zimmer

Maréchal-des-logis-chef, mort pour la France, le 23 novembre, lors de la Libération de Strasbourg

L'Allemagne a capitulé! (Les journaux - 8 mai 1945)

crutement et signe son engagement. Il est enfin soldat de France, de cette France meurtrie, mais qui ne demande qu'à se relever! Par la suite il s'embarque à Marseille pour se rendre à Rabat dans l'Afrique du Nord où il fera ses classes dans l'école de cavalerie de Hussein-Bey. Sorti parmi les premiers, on l'envoie à Dakar dans l'unité du Colonel ROUVILLOIS qu'il ne quittera plus jusqu'à la mort. Le Colonel voit tout de suite en lui le gargon sérieux et patriotique et le prend comme secrétaire à son bureau. Et l'année 1944 arrive. L'unité part pour l'Angleterre, où pendant 3 mois elle suivra un sérieux entraînement spécial en vue du proche débarquement. Cet entraînement fatigant, chacun s'y adonne avec plaisir, car c'est pour la Libération de la France, du soi natal... sauf Albert qui ne se plaint plus à son poste et demande à rentrer dans le rang. Fini le travail de secrétaire d'E.M., c'est comme combattant qu'il veut rentrer en France et en Alsace. En qualité de Maréchal-des-logis-chef il reçoit le commandement d'un char, le «Cherbourg». C'est avec lui qu'il fera le débarquement et la poussée glorieuse de la 2e Division blindée, libérant à tour de bras, Rennes, PARIS, Nancy, Saverne. C'est enfin en cette mémorable journée du 23 novembre, la charge foudroyante de plus de 30 km. qui mène le 1er cuirassiers à Strasbourg, où l'ennemi fuit en désordre... Le soir une reconnaissance du pont de Kehl ayant été décidée, il se présente comme volontaire et part en mission avec le groupe du Lieutenant Besnier. C'est sur les bords du Rhin français qu'un obus immobilise le char, tuant mortellement à son poste de combat ZIMMER et blessant grièvement le radio-char-

teur Pastor. Les autres occupants du char peuvent sortir indemnes, mais tout essai de ramener le char sous le feu nourri de l'ennemi reste infructueux. Après le net-



toyage définitif de la poche ennemi, le Groupe sanitaire des FFI du Bas-Rhin est chargé de chercher le corps du malheureux ZIMMER. Mais la croix rouge sur le Rhin est trop dangereux pour risquer une nouvelle vie. Ce n'est que le 9 décembre au soir, que le Caporal-Chef infirmier HELLMANN Léon, aidé de quatre camarades, dégagera enfin le corps de notre malheureux compatriote, mort si près de la maison natale.

Et c'est enfin le 14 décembre, sous la menace des canons ennemis, que les restes du héros alsacien sont remis à la terre d'Alsace; au cours d'une grandiose manifesta-

tion de deuil, à laquelle prirent part des détachements de la Division Leclerc, des troupes américaines, des FFI de Strasbourg et de la Wantzenau. L'église était bien trop petite et lorsque le Colonel ROUVILLOIS dit un dernier bonjour à son Maréchal-des-logis-chef, tous les yeux se remplirent de larmes. Il dit:

«Mon cher Zimmer! Combien de fois l'un et l'autre avons-nous parlé de notre Alsace?»

Tu savais que je te considérais comme un jeune frère, parce que j'étais ton officier et que tout officier de France remplace la famille à ceux qui en sont séparés. Mais tu savais aussi que j'étais alsacien de cœur: pendant quatre ans j'ai vécu à Wissembourg au pied du Geisberg, qui, élevé après de longues années d'oppression, matérialise la résistance inbranlable des Alsaciens à l'envahisseur et leur volonté farouche de rester français coûte que coûte. Jeune et plein d'allant tu avais abandonné ton foyer pour servir dans l'Armée de la Libération.

Tu avais rapidement avancé, l'imposant par ton courage, ta conscience et ta bonne humeur dans les situations difficiles. Après chaque étape qui te rapprochait de la Wantzenau tu étais plus joyeux.

Le 23 novembre, après une charge de plus de 30 kilomètres, nous traversons Strasbourg en y semant la panique. Tu te présentas comme volontaire pour reconnaître le pont de Kehl et fus mortellement frappé en atteignant les bords du Rhin.

Je partage la douleur de ta mère, de ton père, de ta jeune sœur que tu aimais tant. Je devine leur affreux chagrin lorsqu'ils apprennent la mort auprès de la maison natale, ou tu te réjouissais de rentrer en vainqueur. Cette joie terrestre t'a été refusée, mais nous qui sommes profondément croyants, nous savons que tu connais le repos et le bonheur éternel.

Tu laisses derrière toi des êtres chers qui te pleurent; que dans leur douleur ils soient soutenus par le magnifique symbole que représente maintenant ton nom.

Alsacien d'origine, tu es tombé sur les bords de notre Rhin français! Tu fus le premier à l'attendre! Ton char restera sur place et sur lequel sera gravé ton nom ne rappellera pas seulement aux jeunes générations l'épopée du 23 novembre, il évoquera également la part ardente qu'a prise l'Alsace à sa libération.

Alsacien de cœur, je veux que mes cuirassiers conservent vivant le souvenir de notre charge à travers la plaine d'Alsace et Strasbourg. Sur les bords du Rhin tu as été l'éclaircieur de pointe; je décide que notre quartier portera le nom d'Albert ZIMMER, Maréchal-des-logis-chef, du n° cuirassiers.

Et maintenant, mon cher Zimmer, qu'est venu l'heure du suprême adieu, je suis sûr de répondre à ton plus cher désir en faisant sonner les trois couleurs que tu souhaitais si ardemment voir flotter sur ta Ville natale.

Et le fanfare sonna à l'étendard.

Au nom des FFI d'Alsace, le Lieutenant Cdt. les FFI de la Wantzenau adressa ensuite en dialecte un dernier adieu à son jeune ami, puis se fit le défi d'immortables sympathisants, pendant que l'U.S.Armée tirait les salves d'Honneur.

Albert ZIMMER! mort à 22 ans pour la France et pour l'Alsace française. Il fut non seulement un bon français, il fut aussi un héros! De ces compatriotes, l'Alsace peut être fière. St.Bo.

En savoir plus

- > Consulter le dossier de Robert FLEIG, FFI, également tué au combat lors de la libération de Strasbourg le 23 novembre 1944, 7 pages (Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 203 J 10).
- > Voir la **fiche n°8**, également consacrée à un aspect de « la libération de Strasbourg ».

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance



Albert ZIMMER : Strasbourg-Alger-Strasbourg

Parcours d'un combattant pour la Libération

→ Présentation du document

« A la mémoire d'Albert ZIMMER – Maréchal-des-logis-chef, mort pour la France le 23 novembre, lors de la Libération de Strasbourg », article publié dans le journal *Honneur et Patrie*, le 22 juin 1945. Source : Archives d'Alsace, site de Strasbourg, fonds de l'Amicale des anciens de la Résistance Combattante (ARC), 203 J 9.

→ Contexte historique

Albert ZIMMER est le fils d'un couple de restaurateurs installés à La Wantzenau. Né en 1922, il a 17 ans lorsque la famille est évacuée au mois de septembre 1939, comme les quelques 375 000 habitants des communes et villages d'Alsace situés près de la frontière. L'armistice signé et la région annexée de fait, la famille choisit de rentrer en Alsace. En janvier 1943, après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, son unité arrive en Algérie, où l'armée américaine l'équipe avec du matériel moderne, notamment en chars. L'unité d'Albert ZIMMER devient le 12^e régiment des cuirassiers, qui est intégré à la 2^e division blindée (2^e DB) commandée par le Général LECLERC. Entre avril et juin 1944, Albert ZIMMER complète son instruction en Angleterre, en vue du débarquement. Le 2 août 1944, il participe au débarquement de Normandie puis aux autres combats pour la libération de la France, dont celle de Paris, le 25 août. Albert ZIMMER, désormais chef du char le « Cherbourg », progresse vers Strasbourg puis, aux petites heures du 23 novembre, entre dans la ville : « tissu est dans iode »¹.

Le pont de Kehl reste le véritable objectif afin de lancer une tête de pont sur le Rhin et ainsi accélérer la fin de la guerre. Ce 23 novembre, vers 16 heures, le maréchal-des-logis² Albert ZIMMER entame une avancée dans l'île entre le canal et le petit Rhin. Néanmoins, la résistance des Allemands s'intensifie alors que le détachement se rapproche du pont. Touché en plein fouet par une charge de *Panzerfaust*³, le char Cherbourg est immobilisé, prend feu et Albert ZIMMER décède sur le coup, à quelques kilomètres de chez lui. Il a 22 ans.

→ Analyse et portée du document

L'article nécrologique est rédigé comme un éloge funèbre ; il est publié en juin 1945, alors que la guerre est définitivement terminée en Europe. Il commence par une anaphore : la répétition, à trois reprises, des prénom et nom d'Albert ZIMMER, en lettres de majuscules, souligne d'emblée que le jeune homme est au cœur du récit. Il a certes combattu « parmi tant d'autres » (ligne 2), mais il ne tombe pas dans l'oubli ; l'auteur reconnaît la singularité du rôle joué par chacun dans les combats pour la Libération.

L'auteur utilise un ton emphatique : il exprime ses idées et ses sentiments francophiles et patriotiques dans un style très appuyé, comme en témoigne par exemple l'allusion au « honteux armistice signé par le Maréchal félon » (ligne 37). L'annexion de l'Alsace est implicitement imputée au chef de l'Etat français de Vichy. Le champ lexical de la chevalerie est convoqué à plusieurs reprises. « Sans peur et sans reproche » (ligne 4), Albert ZIMMER « sacrifi(e) sa jeune vie pour que vive la France » (ligne 5), en rejoignant la « glorieuse » Division blindée du général Leclerc. Il est paré des qualités centrales du héros médiéval : la loyauté, la générosité, le dévouement, le courage... Au-delà du portrait d'un jeune homme fauché au printemps de sa vie, le texte témoigne du souci, dans le contexte de la sortie de guerre, de montrer des figures héroïques chargées d'incarner une population unie dans la Résistance au nazisme alors qu'en Alsace, comme dans les autres régions de France, s'opère une véritable chasse aux collaborateurs. Le « bon français » s'oppose au « Maréchal félon » (ligne 38), coupable du « viol moral dont est sujet l'Alsace française ».

Le 23 novembre 1945, une plaque commémorant l'exploit du maréchal-des-logis chef André ZIMMER est inaugurée face au pont de Kehl. Son char Sherman, le Cherbourg, est rebaptisé Zimmer. Il est aujourd'hui posté à quelques pas de l'arrêt de tram « Port du Rhin ».

1. Phrase de code utilisée par le colonel Rouvillois pour prévenir les forces alliées que Strasbourg est aux mains des Français.

2. Grade de sous-officier.

3. Un *Panzerfaust* est un lance-grenade antichar, voir *Glossaire* en fin de livret.

P.C. le 21 Janvier 1945 2697

1ère. ARMÉE FRANÇAISE

Haut-Rhin

3ème. D.I.A.

N° 15/ ACR.

ORDRE GENERAL N° 305

CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE AVEC ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE.

Chasseur S A C Jean-Paul, Corps Franc POMMIES - Groupe de Commandos.

" Jeune homme du Thillot, réfugié dans la commune de Bussang, s'est offert spontanément pour guider dans la montagne des éléments avancés du Corps Franc. Intrépide et courageux, heureux de servir la France, a rendu des services immenses grâce auxquels les Unités du Corps Franc ont pu prendre leurs positions et attaquer l'ennemi. A été très grièvement blessé à la tête d'un détachement qu'il dirigeait dans les bois du Massif du DRUMONT (Vosges)

Citation approuvée par Le Général d'Armée de LATRE DE TASSIGNY Commandant en Chef la 1ère Armée Française

Le 28 décembre 1944

P.O. Le Général de LINARES Sous-chef d'Etat-Major. signé : LINARES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

P.C. le 21 Janvier 1945

Le Chef du Corps Franc POMMIES, cachet et signature.

POUR COPIE CONFORME.

Fellerias, Le douze février mil neuf cent cinquante-sept.

Le Maire:



Handwritten signature of the Mayor, Fellerias.

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance



Jean-Paul SAC, résistant

Reconnaissance posthume et commémoration

→ Présentation du document

Citation à l'ordre de l'armée avec attribution de la médaille militaire au chasseur Jean-Paul SAC, du Corps franc Pommiès – Groupe de commandos.

Source : Archives d'Alsace, site de Colmar, [433 W 53](#), dossier de Combattant volontaire de la Résistance de Jean-Paul SAC.

→ Contexte historique

Originaire de Mulhouse, la famille de Jean-Paul SAC est installée au Thillot (Vosges) depuis l'annexion nazie. Les parents et leur fils, affiliés aux FFI, sont arrêtés sur dénonciation le 22 septembre 1944 puis condamnés à mort – la mère est envoyée au camp de sûreté de Vorbruck-Schirmeck – pour avoir aidé à faire passer du courrier, des informations et des prisonniers de guerre ou évadés français. Jean-Paul parvient cependant à se sauver en se jetant dans un ravin, avant de se cacher dans la maison d'un garde forestier à Bussang (Vosges).

Alors que les troupes alliées avancent vers l'Alsace, elles ont recours à des résistants locaux qui leur servent de guides. Parmi eux, Jean-Paul SAC se met à la disposition du corps franc Pommiès, une unité de Résistance intégrée à la 1^{re} armée française (un des éléments de l'ORA – Organisation Résistance de l'Armée) créée par le capitaine André POMMIÈS et active en région R4 (Midi-Pyrénées et un peu au-delà) qui se bat pour la Libération du sud de l'Alsace durant l'hiver 1944-1945.

→ Analyse et portée du document

Cette citation est une copie d'un document militaire officiel, rédigé le 21 janvier 1945, qui relate l'action de Jean-Paul SAC, les raisons de sa citation et de l'attribution de la médaille militaire. Le texte, au ton héroïque, présente Jean-Paul comme un volontaire qui se serait « offert spontanément » comme guide aux troupes françaises.

De nombreuses qualités lui sont attribuées : il est vu comme « intrépide et courageux » mais surtout « heureux de servir la France », lui dont la famille a fui l'annexion nazie. Il représente un atout pour les Alliés. Il connaît bien l'environnement et la région, ce qui a permis l'attaque des troupes allemandes par les Unités du Corps Franc. « Grièvement blessé à la tête » à la suite d'un échange de tirs, sa mort n'est cependant pas annoncée, alors qu'elle a lieu quelques heures plus tard à Saint-Maurice-sur-Moselle où il a été transféré.

La citation a donc été rédigée avant que le décès soit prononcé. Les unités du Corps Franc cherchent à contourner les défenses allemandes, qui occupent le sud de l'Alsace. Aujourd'hui, un monument rend hommage à Jean-Paul SAC au lieu-dit « Plain du repos ». La stèle fait mention de son âge, 16 ans, au moment de sa mort.

En savoir plus

- > Archives d'Alsace, site de Colmar, [150 AL 26 : 2178](#) - Affaire d'Urbès (Haut-Rhin), septembre-octobre 1944.
- > Archives nationales, [72 AJ 66](#) - Organisation de Résistance de l'Armée (ORA) - Corps franc Pommiès.



du 16/6/44 au 23/6/44
 1944 Juin - 1^{er} passage
 de gauche à droite
 Georges Kieffer - (Col. François) F.F.I.
 Jean Eichleber (Capitaine Rivière)
 Joseph Toehr (Capitaine Jérôme)
 René Stouvenel (Capitaine Robert)
 Marcel Kibler (Col. Marcéan)
 au P.C. de Grendelbruch

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance

3

La réunion de Grendelbruch *La résistance à visage découvert*

→ Présentation du document

Photographie des principaux participants à la réunion des chefs de la Résistance alsacienne, tenue du 17 au 22 juin 1944 à Grendelbruch (Bas-Rhin).

Source : *archives privées*.

→ Analyse et portée du document

Cette réunion a lieu du 17 au 22 juin, à Grendelbruch, dans un chalet isolé. La commune est située sur les hauteurs de la vallée de la Bruche, où se trouvent également le camp de sûreté de Schirmeck et le camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Le chalet est loué par Georges KIEFER, *alias* commandant François, responsable des FFIA du Bas-Rhin. L'un des protagonistes est Paul FREISS, commercial en pièces détachées d'automobile et capitaine des FFIA ; c'est lui qui filme¹ une partie de l'événement.

Il prend le risque de filmer les résistants à visage découvert ; ces derniers semblent d'ailleurs de bonne humeur et tout à fait insouciant du danger. Le document permet de mettre des visages sur des responsables de la Résistance alors que la clandestinité exige plutôt l'anonymat. Tous affiliés au réseau Martial des Forces françaises combattantes (FFC), ils prennent part à la mise en place de l'ossature des FFIA en nommant, par exemple, les différents chefs de secteurs à travers toute l'Alsace.

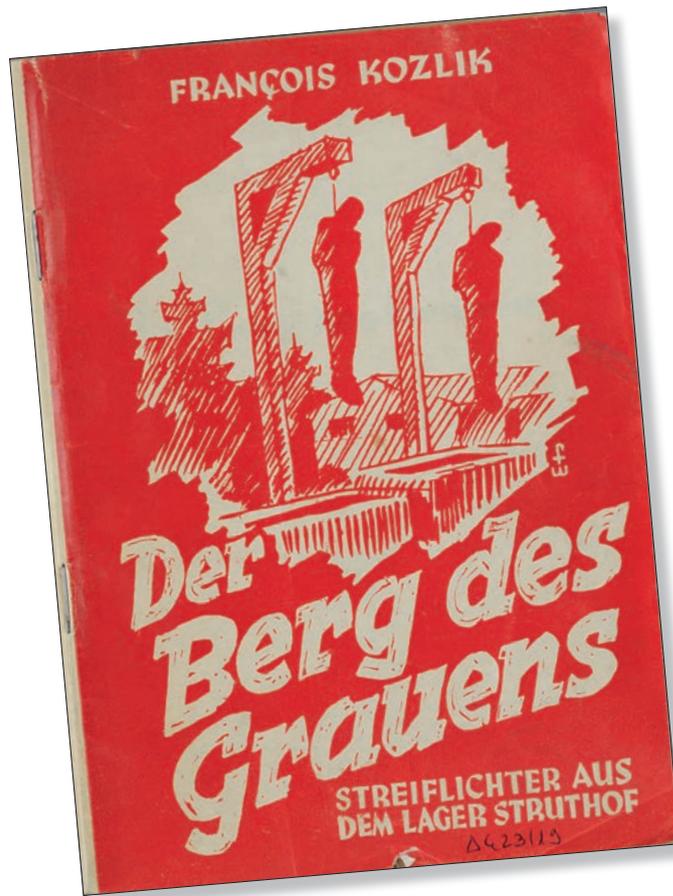
L'incorporation de force dans l'armée allemande mobilise une bonne partie de la jeunesse ; les réseaux de la Résistance se tournent donc vers des hommes plus âgés et expérimentés. Dans le film, on peut apercevoir l'arrivée de Marcel KIBLER, suivi de Jean ESCHBACH puis de René STOUVENEL et Michel FERRY (avec des valises), le responsable des FFIA pour la haute vallée de la Bruche. Georges KIEFER présente son épouse à Paul WINTER, responsable des FFIA pour le Haut-Rhin. L'endroit est parfaitement entretenu et a même été rebaptisé le "Berchtesgaden alsacien". Les protagonistes sont souriants ; beaucoup se connaissent bien, comme WINTER, KIBLER et ESCHBACH, industriels du textile haut-rhinois.

L'auteur du document a voulu capter les moments de détente et non pas les séances de travail. Le contraste entre l'importance de la réunion dans un moment aussi décisif que celui de la Libération et la décontraction des différents protagonistes est surprenant. Est-ce la perspective de la fin de la guerre suite au débarquement de Normandie ou sentent-ils les Allemands en déroute ? Une autre réunion avec le responsable des FFI de Moselle a lieu le 17 juillet, mais celle-ci tourne court suite à un incident dans le secteur. Quant au GMA Vosges, il est mis en déroute le 4 septembre à Viombois. Les combats de la Libération vont être difficiles durant l'hiver 1944-1945 et les FFIA y apporteront toute leur contribution.

En savoir plus

> POLIGNY Jean (de), *GMA Vosges – d'après les souvenirs du capitaine Rivière*, Besançon, Imprimerie Jacques et Demontrond, 1948, 245 pages.

1. Le film de Paul Freiss, d'une durée de 13'27 minutes, est conservé par l'AERIA. Il est protégé par le droit d'auteur, et ne peut être transmis librement dans le cadre du présent livret.



nung, derselbe Raum zugewiesen, den die ersten dreihundert Häftlinge im Jahre 1941 bewohnten. Ob dies Absicht oder nur Zufall war, entzieht sich meiner Kenntnis. Und neben diesem Raum befand sich die gefürchtete Gasselle. Am 22. November, um ein Uhr morgens, blickten wir durch die Fenster, Saint-Dié brennt noch immer, stellten wir am feuerroten Himmel fest. Wir schliefen trotzdem, nichts Gutes ahnend, ein. Durch ein Geschrei munter geworden, erwachte ich. Ein Blick nach der Uhr, es war vier Uhr. Und nochmals die bekannte Stimme des Garagenmeisters H-Oberscharführer Strasser: «Die Schweine sollen raus und alles fertig machen». «Schweine!», also das können nur wir sein. Schnell die anderen geweckt und im Bette sitzend blickte ich den unter mir liegenden Kameraden vielsagend an. Er hat mich verstanden, denn schon lange haben wir beide über einen Fluchtweg beraten, nur den günstigsten Moment wollten wir abwarten, um ein hundertprozentiges Gelingen zu erzwingen. Mein Kamerad, mit dem ich diese Flucht besprochen habe, war noch einige Zeit länger von den Nazifaschisten gefangengehalten worden. Er hatte damals sein achttes Jahr begonnen, stammte aus München und hatte nachweisbar einige hundert politische Flüchtlinge aus Deutschland nach der Schweiz gebracht. Und für dieses Vergehen war der Struthof sein fünftes Lager. Jetzt oder nie, war unser stilles Uebereinkommen und wir sprangen aus den Betten, um unsere Habseligkeiten in ein Paket zu tun. Während dieser Zeit kamen H-Männer in unseren Schlafrum, schrien nervös hin und her und forderten jeden von uns auf, beim Aufladen von Kisten und anderen Dingen kräftig mitzuarbeiten.

Dieses war für uns das Gewünschte. Wir schoben unsere Pakete unter die Betten und blickten durch die Tür in die regnerische Nacht hinaus.

Schnelles Hin- und Herlaufen, nervöses Schreien, bereitstehende Autos, das war, was uns zur Eile antrieb. Wir fragten, ob im Hause des Kommandanten auch Arbeiter gebraucht würden? Man schrie uns noch für diese Frage an und befahl uns, uns sofort beim Adjutanten zu melden: Wir liefen ins Dienstgebäude des Kommandanten und trafen dort den Führer der Kompanie, H-Sturmführer Meier und den Adjutanten an. Beide, auch in höchster Aufregung, befahlen uns, die bereits gepackten Kisten auf ein vor der Kommandantur stehendes Auto zu laden. Es war ja noch Nacht und so war es uns ein Leichtes, eine dieser Kisten, in der wir mit Bestimmtheit Dokumente des Lagers wussten, anstatt auf das Auto, hinter das Haus in ein Gebüsch zu stellen. Robert, so hieß mein Kamerad, trieb mich durch fortwährende Mahnungen zur Flucht an und wir ersuchten den Adjutanten, noch einmal zu unserer Unterkunft gehen zu dürfen, um unsere eigenen Sachen zu verpacken. Er genehmigte dieses und befahl noch einige Häftlinge mitheraufzunehmen, um fertig zu werden. Um sieben Uhr sollten auch wir evakuiert werden. Nun stand für uns beide Eines fest. Der Lagerführer, der im unteren Teil des Lagers das Verladen überwachte, vermutete uns beide im oberen

**

Teil, unter Aufsicht des Adjutanten. Der Adjutant hingegen vermutete uns unten. Also konnten wir in der nächsten halben Stunde unmöglich vermisst werden. Und diese halbe Stunde musste ausgenutzt werden. Um aber bei einer eventuellen Entdeckung unserer Flucht nicht lebend der H in die Hände zu fallen, denn der Galgen war uns ja dann gewiss, besorgten wir uns schon früher einige Tabletten starken Giftes. Und dieses Gift in den Händen, liefen wir einen kleinen Weg, der unbewacht vom Lager wegführte, entlang. Ich erinnere mich noch der Worte, die uns der Adjutant im Dunkeln nachrief, als er glaubte, wir begeben uns in den unteren Teil des Lagers: «Aber kommt bestimmt und gleich herauf, es gibt noch viel Arbeit». Nervös und abgehakt klangen seine Worte. «Selbstverständlich», war meine kurze Antwort, und Robert zog mich schon mit sich fort. Hier wurde uns wieder klar, wie schnell doch der Mut eines Mannes gebrochen werden kann, wenn sein eigenes Leben in Gefahr ist. Sonst immer brutal und grob, war heute der Adjutant ganz klein.

In mir stiegen jetzt im letzten Moment noch Zweifel am Gelingen der Flucht auf, aber Robert verjagte diese Zweifel, indem er mir die Schönheiten der Freiheit kurz vor Augen führte. Langsam graute es, wir hatten schon ein gutes Stück Weg zurückgelegt, als wir uns entschlossen, nun unsere Gifttabletten wegzuworfen. Die Gefahr wurde immer geringer, die Zuversicht eines Gelingens immer grösser, der Geist stärker. Aber nicht nur der Geist, auch der Körper wurde stärker. Robert, was warst du für ein Kopf. Mit einer kleinen Flasche Schnaps, die er irgendwo gestohlen hatte, zeigte er mir seine vollkommene Ueberlegenheit im Moment der Vorbereitung zur Flucht. Nun wurde uns wieder warm und weiter ging der Marsch, immer bergauf. Gegen neun Uhr kamen wir ungesehen auf einen Berg Rücken an, von wo man einen wunderbaren Ausblick auf das Lager hatte. Wir liessen uns zwischen Disteln und Gebüsch nieder und wollten die völlige Räumung des Lagers hier abwarten. Da setzte ein Schneetreiben ein, wie es um diese Jahreszeit öfters der Fall war, und wir begannen aufs Neue zu frieren. Nochmals Schnaps und es wurde uns wieder leichter. Der Wind ist günstig. Deutlich kann man das Motorengeräusch der abfahrenden Autos hören. Die Zeit vergeht langsam, und doch sind wir schon in einer Stimmung, die manchmal ein Lächelnd aufkommen lässt. Gegen zwei Uhr machte Robert den Vorschlag, wieder zum Lager zurückzukehren, um zu sehen, wie weit die Räumung vor sich gegangen ist. Den Vorschlag annehmend, begaben wir uns wieder in Richtung «Lagers». Hinter jedem Baum sahen wir einen unserer Häscher, in jedem Gebüsch einen dem Lager gehörenden Hund, und dennoch war alles nur Einbildung. Vorsichtig gehend, nach allen Seiten blickend, näherten wir uns dem Lager. Es dämmerte, als wir am Waldesrand in der Nähe des Lagers ankamen. Vor diesem Waldesrand lag eine Wiese und auf ihr stand das einzige Bauernhaus, welches im Lagerbereich war. Und zweihundert Meter davon war unsere frühere Behausung. Dieser Bauer war uns als Franzose und guter Mensch bekannt und kannte

**

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance



François KOZLIK *Journal d'un déporté au Struthof*

→ Présentation du document

Extrait de l'ouvrage de François KOZLIK, *Struthof – Le mont des horreurs*, Strasbourg : Sedal, 1945, 53 pages. L'extrait se trouve pages 44-45.

Source : Archives d'Alsace, site de Colmar, bibliothèque, [Delta 423/19](#)
(version en allemand : *Der Berg des Grauens. Streiflichter aus dem Lager Struthof*, 1945).

→ Contexte historique

Dès septembre 1944 et afin d'anticiper l'arrivée des Alliés dans la région, d'importants convois transfèrent des déportés vers le camp de Dachau (Bavière). Certains prisonniers sont cependant contraints de rester sur place pour l'entretien du site, parmi lesquels le polonais François KOZLIK. Né le 10 septembre 1891 à Lissek (actuellement Lyski) en Silésie polonaise, il est arrêté et déporté en 1940 au camp de concentration de Dachau. Au début d'août 1942, il est transféré avec mille autres détenus dans celui de Natzweiler-Struthof, dont il parvient à s'évader le 22 novembre 1944 lors de l'évacuation du site et alors que les Alliés libèrent Strasbourg le lendemain.

→ Analyse et portée du document

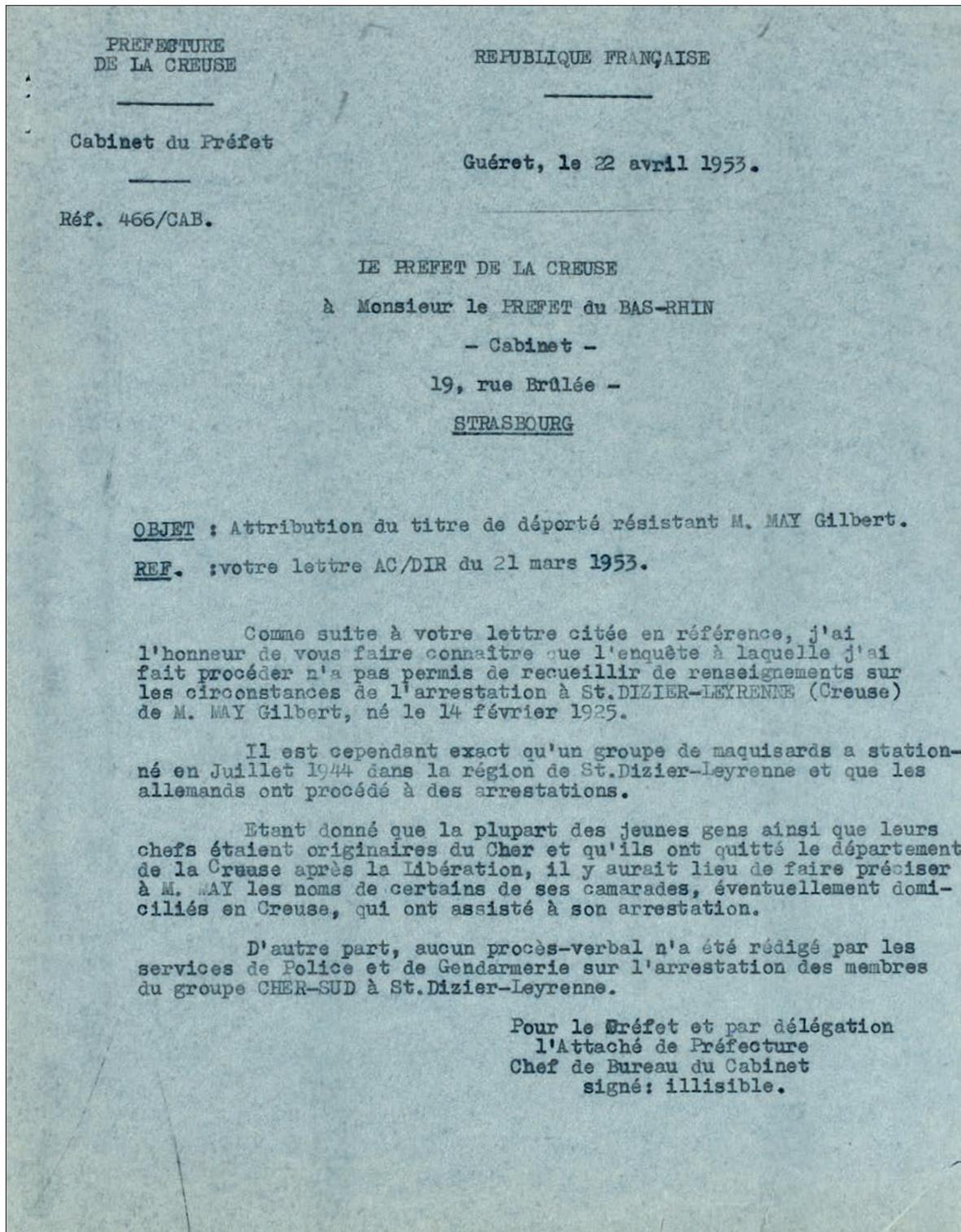
Dans son ouvrage, François KOZLIK raconte la vie quotidienne et l'organisation du camp. L'extrait, qui se situe à la fin de l'ouvrage, décrit un moment particulier dans la vie du camp. L'avancée des troupes alliées pousse les responsables du camp à l'évacuer dans la plus grande agitation. A ce moment-là du récit, environ deux cents SS sont encore sur place pour garder les derniers détenus présents dans le camp pour finir de le vider. François KOZLIK profite de la fébrilité dans laquelle se trouvent les gardiens pour mettre en œuvre le plan élaboré avec un codétenu quelques temps auparavant. Robert est un citoyen allemand, interné dans différents camps depuis huit ans pour avoir fait passer des centaines de réfugiés politiques en Suisse.

L'agitation, palpable dans le témoignage, constitue une opportunité pour les deux hommes de tenter l'évasion qu'ils envisagent sans doute depuis que la situation a basculé. Affectés un moment au chargement des affaires de la *Kommandantur*, les deux protagonistes pensent en outre à cacher une caisse soupçonnée « d'être remplie de documents » anticipant la nécessité de conserver des sources sur les faits commis par les responsables du camp. Pour les détenus des camps de concentration nazis, l'évasion est souvent un objectif inatteignable mais dont la perspective reste une source d'espoir. Le camp de Natzweiler, par sa petite taille, est étroitement surveillé et rend l'entreprise particulièrement risquée.

Dans l'histoire du camp, une seule tentative, la première, a réussi le 4 août 1942. Martin WINTERBERGER, déporté alsacien détenu au Struthof, parvient à s'en échapper avec trois autres prisonniers. L'un d'entre eux sera rattrapé et exécuté devant l'ensemble des détenus réunis sur la place d'appel, comme tous ceux qui, après lui, ont tenté de fuir. L'entreprise même à ce moment-là de l'histoire du camp n'est pas exempte de risque. Le témoignage de François KOZLIK rédigé au lendemain de la guerre est particulièrement précieux aujourd'hui.

En savoir plus

> La version française de l'ouvrage (*Le mont de l'épouvante : horreurs vécues au camp du Struthof*) est disponible à la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, sous la cote **M.127.590**.



Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance

5

Gilbert MAY

Évaluer l'action résistante dix ans après les faits

→ Présentation du document

Lettre du préfet de la Creuse au préfet du Bas-Rhin, au sujet de l'attribution du titre de déporté-résistant à Gilbert MAY, Guéret, 22 avril 1953.

Source : Archives d'Alsace, site de Strasbourg, **2083 W 1977**, dossier n°12460.

→ Contexte historique

Gilbert et son frère Jean-Pierre MAY sont nés à Strasbourg, respectivement en 1925 et 1926. Leur père, Félix, tient un commerce de vins à Westhoffen (Bas-Rhin). En 1939, la famille est évacuée dans le Maine-et-Loire. Après la défaite de juin 1940, toute la famille se rend à Saint-Amand-Montrond (Cher), qui se trouve alors en zone non occupée. Dès l'été 1942, l'obligation du port de l'étoile jaune confirme les inquiétudes des populations juives. Félix est très impliqué dans l'Union générale des israélites de France (UGIF). Après les rafles des Juifs étrangers de l'été 1942, il faut organiser clandestinement le ravitaillement et l'hébergement de près d'un millier de jeunes enfants en danger.

Toute une organisation se crée pour leur venir en aide ; la famille MAY s'y implique fortement, notamment en établissant de fausses pièces d'identité. Comme beaucoup, Gilbert MAY possède une fausse carte, établie au nom de Jean MICHOT, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Face à la persécution des Juifs, la Résistance devient pour eux une évidence et Gilbert décide de distribuer des tracts et des journaux dans son lycée.

→ Analyse et portée du document

Dans cette lettre, le préfet de la Creuse répond à une lettre du préfet du Bas-Rhin qui lui demande des informations sur la conduite et les actions de Gilbert MAY durant la guerre. Ces renseignements doivent permettre au préfet du Bas-Rhin d'évaluer ses mérites et éventuellement de lui attribuer le titre de déporté-résistant. En plus d'éventuels témoignages, le préfet du Bas-Rhin cherche à recueillir des informations provenant de sources locales. Si les conditions de l'arrestation ne sont pas connues, un maquis a bien existé en juillet 1944 dans la région de Saint-Dizier-Leyrenne (Creuse). Gilbert et Jean-Pierre MAY se sont engagés durant le printemps 1944 dans le maquis Surcouf.

Après la mobilisation du 6 juin 1944, ils participent à la prise de Saint-Amand-Montrond, où ils capturent des miliciens, notamment la femme et l'enfant du secrétaire général de la Milice. Devant les menaces de représailles, les maquisards libèrent la famille et se replient sur Saint-Dizier-Leyrenne, où ils sont attaqués par des forces allemandes le 19 juillet 1944. Gilbert et Jean-Pierre sont capturés au cours du combat. Gilbert est déporté. Il passe par les camps de concentration de Natzweiler-Struthof et de Dachau. De retour en France en juin 1945, il apprend que son petit frère Jean-Pierre a été condamné à la peine de mort et exécuté le 18 janvier 1945 à Siegburg en Allemagne et que leur père a été assassiné par la Milice en juillet 1944. La dernière phrase de la lettre est très intéressante : aucun procès-verbal n'a été rédigé par la police ou la gendarmerie suite à la capture de la famille du cadre dirigeant de la Milice.

Pourtant, cet événement et l'opération de représailles qui s'en est suivie auraient dû aboutir à une enquête de la gendarmerie. Est-ce la débandade du régime de Vichy en août 1944 qui explique ce manque ? Ou est-ce la gendarmerie du Cher, d'où sont originaires la majorité des hommes, qui a rédigé le procès-verbal ?

En savoir plus

> Archives d'Alsace, site de Strasbourg, **2073 W 1109**, dossier n°32 / Gilbert MAY.

> Archives d'Alsace, site de Strasbourg, **2083 W 1933** / Félix MAY, né le 19 décembre 1898 à Westhoffen.

I.

Rapport de l'adjudant "Emile" du maquis de Volksberg

52

Je fus démobilisé au centre de mobilisation I45 bis, à Montélimar, le 25 août 1940. Quand je revins dans l'Alsace, tout le pays était au pouvoir des nazis. Lorsque nous sortîmes du train à Strasbourg on nous joua l'hymne allemand et on nous demanda de faire le salut hitlérien en signe de reconnaissance pour le "Führer".

N'étant pas d'accord, je gardais, avec un ami de Ratzwiller le bérèt et ne levais pas le bras. Un nazi voyant cela courut sur nous et voulut nous faire enfermer. Il gifla mon ami au moment même où un orateur parlait de la "libération de l'Alsace". Pour ma part je pensais à la liberté française perdue, et ma haine de l'ennemi n'en devint que plus grande. Je résolus de faire mon possible pour débarrasser mon pays de ses "libérateurs".

À Volksberg je retrouvais mon ami Adolf Eby qui rentrait d'un camp de prisonniers et nous nous mîmes d'accord pour saquer l'ennemi.

Près de Montbronn (Lor.) se trouvait un dépôt de munition français, gardé par des allemands. Nous l'attaquâmes et enlevâmes 21 caisses de munition que nous cachâmes dans la forêt pour servir la cause de la Résistance.

Nous avons ainsi 15 caisses de cartouches pour F.M. mod. 29, 4 caisses de cartouches pour Lebel, 2 caisses de grenades à main, nous enlevâmes également 10 caisses de munition d'artillerie pour faire sauter éventuellement des objectifs intéressants; nous incendiâmes le reste.

En 1942 beaucoup de prisonniers évadés passèrent chez nous. Avec Adolf Eby et Charles Schmidt (tombe en Russie) je me mis à l'œuvre pour les aider dans leur fuite. M. Maas, directeur de verrerie à Meisental nous envoyait les prisonniers à un point convenu où nous venions les prendre pour les escorter jusqu'à Asswiller (n° 92). Nous étions armés de fusils et de grenades pour les défendre. En janvier, à la suite de fortes chutes de neige il fut impossible de continuer les voyages. Je gardais 2 évadés pendant 15 jours chez moi. (J. Moyon à Creveneux, Bonges, L. Inf. et F. Fenven à Huelgout, Fin.)

Je participais à une douzaine de voyages au cours desquels environ 22 évadés furent conduits.

Soupçonné, j'eus envoyé en juin 1942 dans un camp du RAB comme cuisinier civil, à Cassel-Harleshausen puis à Hessig-Lichtenau. Je fournis des vivres à des ouvriers étrangers, en particulier à des chauffeurs de camion français, jusqu'à ce que les nazis eurent vent de la chose. Je fus placé sous surveillance et ne pouvais plus sortir du camp qu'accompagné d'un gardien. Envoyé à Gersfeld-Röhm où je fis la connaissance de Bornieux Honoré, camionneur de ~~Meisental~~ Rouen. Nous travaillâmes ensemble pour soutenir en vivres les prisonniers de guerre. Bornieux partit plus tard en permission pour ne plus revenir. Avec un antinazi allemand, Joseph Gutberlet, je continuais le travail. Nous préparions nous la chute du régime. Je parvins à m'introduire dans le magasin

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

A – Participation des résistants aux combats de la libération : mise en récit et reconnaissance

6

Le maquis de Volksberg

Une mise en récit de l'entrée en résistance

→ Présentation du document

« Rapport de l'adjudant "Émile" du maquis de Volksberg », 1^{re} page sur 5.

Source : *Archives d'Alsace, Site de Strasbourg, fonds de l'ARC, 203 J 1.*

→ Contexte historique

Résister en Alsace annexée est une entreprise encore plus périlleuse qu'en France occupée. La population y est étroitement surveillée. Si certaines formes de résistance se développent en milieu urbain, il est plus rare que des maquis s'organisent dans des campagnes isolées. Le village de Volksberg, situé en Alsace bossue à proximité avec la Moselle, fait figure d'exception. Deux pasteurs des environs, Henri FRICKER et Frédéric BASTIAN, sont à l'origine de sa fondation, conscients que la situation géographique de leurs villages permettait un passage discret vers d'autres départements. Frédéric BASTIAN, à la tête du maquis de Volksberg, est secondé par François JAMING.

→ Analyse et portée du document

Ce document de 5 pages défini comme un « rapport » constitue en réalité un témoignage détaillé, attribué à l'adjudant « Émile », pseudonyme dans la Résistance de François JAMING. Le fonds 203 J conservé aux Archives d'Alsace correspond aux archives de l'Amicale des anciens de la résistance combattante (ARC). Le « rapport » est une des pièces du fonds. Il n'est ni daté, ni signé, ce qui rend sa manipulation délicate. L'auteur y relate l'engagement, présenté comme immédiat, d'Émile.

François JAMING se met en scène au moment de sa démobilisation en août 1940. Il dépeint son arrivée à la gare de Strasbourg, devenue symbole de l'annexion de fait de l'Alsace et investie par les autorités nazies. Les populations évacuées en 1939, les soldats après la défaite de mai 1940 retournent dans leurs foyers et découvrent une gare et une ville redevenues allemandes et pavoisées de drapeaux nazis. Son récit ancre dans cet instant et a posteriori sa détermination à lutter contre l'occupant. François raconte qu'avec son ami Adolf EBY ils commencent par voler des armes et des munitions, abandonnées par l'armée française dans les fortifications de la ligne Maginot, avant de les cacher afin de « servir la cause de la Résistance ». Il poursuit son récit en détaillant la construction du maquis sous la forme d'alvéoles souterraines et son activité pendant la durée de guerre.

Le 12 octobre 1944, le camp est attaqué par un bataillon SS. Certains maquisards sont tués, d'autres arrêtés. François JAMING parvient avec d'autres à s'enfuir. Les combats se poursuivent dans le secteur jusqu'à l'arrivée de « l'infanterie américaine », que François JAMING guide avant de « procéder à l'évacuation des civils », précédant la dissolution du maquis au fur et à mesure de la Libération. Si ce document est intéressant pour les détails qu'il contient au sujet de l'histoire de ce maquis, il est cependant à replacer dans son contexte d'après-guerre. Il est de fait plus à considérer comme un objet mémoriel que comme un document d'archives. Il sert en effet une cause particulière à une époque où il devient particulièrement nécessaire de faire un récit augmenté de la Résistance.

En savoir plus

> TRAKSEL Jessica, « Volksberg, un village de Résistance », mémoire de master Histoire et Civilisations de l'Europe, Université de Strasbourg, sous la direction d'Alexandre Sumpf, 2024.



En savoir plus

> Photographie de Maisons endommagées après les combats. Masevaux (Haut-Rhin), 29 novembre 1944. Droits détenus par l'agence de photographie Neurdein/Roger-Viollet.

Tirage conservé dans les Papiers Baur, Archives Alsace, site de Strasbourg, 100 J 351.

> Exposition itinérante des Archives d'Alsace, « **Alsace 1945. Solidarité et reconstruction** », empruntable gratuitement à partir du mois de janvier 2025.

> Fiche n°8 relative à la « libération de Strasbourg ».

> <https://www.roger-viollet.fr/image-photo/guerre-1939-1945-liberation-de-alsace-1017068>

> <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/bataille-d-alsace-prise-de-strasbourg-et-de-sa-region-par-la-2e-db-division-blindee.html>

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

B – Des campagnes aux villes, par-delà les frontières

7

La libération de Masevaux

→ Présentation du document

Fenêtre pavoisée aux couleurs françaises au moment de la Libération, [1944-1945]. Photographe anonyme.

Source : tirage conservé dans les *Papiers Baur*, Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 100 J 351.

→ Contexte historique

Les combats de la Libération de l'Alsace s'étendent sur une durée de quatre mois. Une première phase (novembre-décembre 1944) est marquée par deux offensives : au nord, la 2^e division blindée commandée par le général Leclerc, appuyée par l'armée américaine, franchit les Vosges du 20 au 22 novembre avant de libérer Strasbourg le 23. Au sud, la 1^{re} armée française et ses unités coloniales, placée sous le commandement du Maréchal de Lattre de Tassigny, pénètre dans la trouée de Belfort le 14 novembre. Elle se dirige vers Mulhouse, qui est libérée le 23. L'une d'elle, la 2^e division d'infanterie marocaine (DIM), libère la commune de Masevaux le 26 novembre 1944.

L'armée allemande parvient à se ressaisir et elle oppose une farouche résistance (en Alsace centrale et surtout dans le vignoble, à l'ouest de Colmar), et mène une contre-offensive (opération « Nordwind », en janvier 1945, qui permet à la Wehrmacht de reprendre un temps l'Alsace du Nord). L'Alsace est entièrement libérée le 19 mars 1945.

→ Analyse et portée du document

Cette photographie noir et blanc n'est ni datée ni clairement localisée. Elle montre au premier plan un soldat de trois quart dos, qui regarde vers une fenêtre ouverte pavoisée : trois drapeaux aux bandes tricolores flottent devant une femme souriante et un soldat au visage partiellement dissimulé, un calot sur la tête. De nombreux indices permettent néanmoins de conclure que l'image montre Masevaux fraîchement libérée : les panneaux indicateurs routiers permettent facilement de localiser le lieu où est prise la photographie. Dans un sens, Mulhausen (Mulhouse) est à 30 km, Aue à 5 km ; de l'autre, Sewen est à 9 km et Niederbrück à 3 km : on est à Masevaux.

La photographie pourrait avoir été prise dès le 26 novembre 1944. La présence allemande n'a pas disparu : les débris qui jonchent encore le sol, au tout premier plan, sont un indice que la rue a été le théâtre de combats. Le nom de la plaque de rue apposée à gauche de la fenêtre est encore en allemand : « Neutorstrasse » (rue de la nouvelle porte). Sur la porte, le mot *Revier* (infirmerie) cohabite avec le sigle NSKK ou *Nationalsozialistische Kraftfahrkorps* (en français : « Corps de transport national-socialiste »), qui est une organisation paramilitaire du parti nazi. Le bâtiment était probablement un bâtiment officiel, devenu une infirmerie de fortune lors des combats.

Le soldat au premier plan porte une longue capote, qui protège du froid. La forme de son casque évoque les casques américains équipant les soldats de la 1^{re} armée française. On voit pendre le cordon de la jugulaire : le casque n'est visiblement pas fermé sous le menton. Le soldat ne semble pas non plus porter d'armes, ce qui veut dire que la situation du secteur est sous contrôle et que l'ennemi est désormais loin. Les drapeaux tricolores portent vraisemblablement les bandes bleues, blanches et rouges du drapeau français. Le visage de la femme à la fenêtre est souriant. Une impression de joie et de paix se dégage de l'image, sur laquelle les traces de la guerre et des combats sont assez faibles. D'autres clichés montrent au contraire des communes détruites presque complètement. Les traces des combats de la libération mettront des années à disparaître. Cet instantané vise à affermir le moral des troupes et des personnes attendant la Libération. Il se veut porteur d'espérance alors que tout n'est pas encore gagné. Le fait que la photographie porte un petit encart numéroté (« 19 », en bas à droite), indique qu'elle fait partie d'une collection, vendue au public. Les Archives d'Alsace conservent au moins deux exemplaires de ce tirage dans des fonds privés, signe de sa large diffusion.



En savoir plus

- > <https://www.roger-violet.fr/recherche/liberation-strasbourg/1959762>
- > <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/liberation-strasbourg-novembre-1944-general-leclerc-2e-db-serment-koufra>
- > <https://histoire-image.org/etudes/alsace-annee-zero>

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

B – Des campagnes aux villes, par-delà les frontières

8

La libération de Strasbourg

→ Présentation du document

FFI lisant un appel du général LECLERC, novembre 1944. (Photographe anonyme) Agence photo Neurdein/Roger-Viollet.

Source : tirage numéroté conservé dans les papiers Baur, Archives d'Alsace, site de Strasbourg, **100 J 351**.

→ Contexte historique

La reconquête et la libération du territoire français s'accompagnent de la production de nombreuses images. Les photographies réalisées par des photojournalistes du service cinématographique des armées (S.C.A.) ou par des organes de presse sont largement diffusées. Qu'elles soient captées sur le vif ou réalisées avec un sens aigu de la mise en scène, elles montrent un monde en plein bouleversement et elles ancrent autant de représentations de ce grand moment historique dans les consciences des contemporains.

→ Analyse et portée du document

Ainsi, sur cette photographie prise lors de la Libération de Strasbourg en novembre 1944, le cadrage est minutieux. Au centre de l'image, l'appel général LECLERC aux « Habitants de Strasbourg » est entouré des forces vives qui symbolisent la libération de la ville : quatre soldats, un civil.

Deux d'entre eux portent béret et fusil, l'un d'entre eux, le brassard des FFI (Forces françaises de l'intérieur). Au second plan à droite, on devine qu'il s'agit de deux soldats de l'armée régulière, en redingote, calots militaires sur la tête. La photographie souligne ainsi le rôle joué par les troupes françaises, qui combattent aux côtés des Alliés dans les batailles décisives de la fin de la guerre. Cette participation est particulièrement symbolique, puisqu'elle permet de montrer que la France n'est pas libérée par les seules forces alliées.

Etudier la physionomie des personnes photographiées permet également d'émettre des hypothèses sur la composition des troupes combattantes de la libération : le FFI qui, au centre, lit le message du général, semble le plus âgé du groupe. S'agit-il d'un alsacien volontaire qui guide les membres de la 2^e division blindée dans la région ? Le visage du soldat au premier plan à gauche paraît, au contraire, très jeune : serait-il un réfractaire à l'incorporation qui a fui la région pour, comme Albert ZIMMER (fiche 1) revenir, armes à la main, participer à la libération de l'Alsace ?

La photographie dévoile également un second message : l'appel du général LECLERC recouvre des affiches politiques nazies, notamment celle invitant la population à se méfier de l'espionnage : « *pst, Feind hört mit* » (« chut, l'ennemi écoute »). L'annexion de fait est encore bien visible dans l'espace public. Et si la période qui suit l'immédiate libération est plutôt calme, les offensives allemandes de décembre 1944 et surtout celle de janvier 1945, qui menacent la capitale alsacienne, mobiliseront les FFI. Ils rejoindront alors directement le front notamment, au nord, et les pertes seront importantes.

L'image a connu une grande diffusion publique. Les Archives d'Alsace la conservent dans au moins deux fonds entrés par voie extraordinaire. Elle fait également partie du catalogue Roger-Viollet.

604
HAUT-RHIN



EXTRAIT

du DÉCRET en date du 14 Janvier 1948
publié au J. O. du 17 Février 1948

portant promotion et nomination dans la

LEGIION D'HONNEUR

ARTICLE 1^{er} .- Sont promus ou nommés dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur :

AU GRADE DE CHEVALIER

.....

SEITHER, Daniel, Charles - Capitaine - Forces Françaises Combattantes-

"Chef d'un important réseau d'évasion de prisonniers de Guerre en
"Alsace, adjoint au chef de la résistance du Haut-Rhin, membre diri-
"geant de deux importants réseaux S.R.
"A, dès 1940, fait évader des milliers de prisonniers de guerre,
"malgré la surveillance de la Police allemande. Activement recherché
"par la Gestapo, a continué à se dévouer sur place à la cause de la
"Résistance. En décembre 1943, sur le point d'être arrêté s'est fina-
"lement évadé en Suisse où il organisa un camp de réception des évadés
"de la Wehrmacht. En Septembre 1944, incorpora dans les rangs de la
"lère Armée Française, la Compagnie ainsi formée.
"Déjà cité pour faits de résistance, est une belle figure de la ré-
"sistance française."

.....

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec
Palme et annulent toutes autres citations accordées à l'occasion de
faits analogues.

Par le Président de la République,

LE MINISTRE

Signé : P.H. TEITGEN

Pour **AMPLIATION**

L'Administrateur de 2ème
Classe B O U Z O U
Chef du Bureau "Décorations"

Signé : Vincent AURIOL

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES
signé : BECHARD

LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
signé : SCHUMAN

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

B – Des campagnes aux villes, par-delà les frontières



Le groupe mobile Alsace (GMA) Suisse *La Résistance, de part et d'autre de la frontière*

→ Présentation du document

Citation accompagnant la remise de la Légion d'honneur au grade de chevalier à Daniel SEITHER, capitaine des Forces françaises combattantes. Extrait du décret du 14 janvier 1948, publié au *Journal officiel* le 17 février 1948.

Source : *Archives d'Alsace, site de Colmar, 433 W 13, dossier n°604.*

→ Contexte historique

Au printemps 1940, le sous-lieutenant Daniel SEITHER dirige un corps-franc du 171^e régiment d'infanterie de forteresse (RIF) dans l'île de Kembs (Haut-Rhin). La retraite de l'armée française le conduit vers la station de montagne du Rouge Gazon (Saint-Maurice-sur-Moselle / Vosges) où il dirige toujours son unité. Il se rend avec les honneurs le 26 juin 1940. Interné tout d'abord à Mulhouse, il est transféré à l'*Oflag X C* à Lübeck (Allemagne) avant d'être libéré le 2 décembre 1940 en qualité d'Alsacien « *de souche allemande* ». Très rapidement, il s'engage dans une résistance active en contribuant à l'évasion de prisonniers de guerre et prend contact avec son ami Paul WINTER qui dirige le réseau Martial pour le Haut-Rhin. Il intègre le réseau Famille MARTIN avec pour objectif de collecter des renseignements.

→ Analyse et portée du document

La première partie de la citation permet de mesurer l'engagement de Daniel SEITHER dans la Résistance. En qualité d'officier de réserve, il échappe à l'incorporation de force dans l'armée allemande devenue obligatoire en août 1942. Il franchit la frontière suisse le 5 décembre 1943, alors qu'il est recherché par la *Gestapo* depuis plusieurs mois. Caché dans le cimetière de Saint-Louis, il parvient à monter clandestinement dans un train de marchandises en direction de la gare Saint-Jean en Suisse. Le passage de la frontière n'offre pas un accès à la liberté.

Les autorités suisses placent dans des camps d'internement ceux qui passent ainsi la frontière. Daniel SEITHER est transféré dans un camp à Mogelsberg lors de l'été 1944 grâce à la complicité du représentant de la France libre en Suisse, Jean DE LEUSSE. On compte cinq camps militaires français en Suisse, celui de Mogelsberg est réservé aux Alsaciens-Lorrains. Dépendant officiellement du régime de Vichy, le camp est alors clandestinement dirigé par la France libre. Daniel SEITHER entre en contact avec le commandant GEORGES qui organise le Groupe mobile Alsace (GMA) Suisse au sein du réseau Martial.

L'objectif est de passer en France pour libérer le Haut-Rhin en lien avec la 1^{re} armée française qui remonte la vallée du Rhône depuis le débarquement de Provence du 15 août 1944. Le 21 septembre, à la tête de son unité, le sous-lieutenant SEITHER quitte Mogelsberg pour rejoindre le rassemblement à Ornans (Doubs). Après avoir reçu de l'équipement et des armes, la formation devient la 1^{re} compagnie du GMA Suisse et elle est dirigée sur le front le 21 novembre 1944 afin de participer à la libération de l'Alsace. Ainsi, Daniel SEITHER poursuit le combat initialement engagé dans la clandestinité.

En savoir plus

> Service historique de la Défense/Vincennes - **GR 19 P 67 19** : Groupe mobile Alsace (GMA) Suisse.

MINISTERE DE LA DEFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**BUREAU CENTRAL D'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES**

CASERNE BERNADOTTE
64023 PAU CEDEX

Tél : 59 - 84 - 39 - 45 Poste : 813
Télécopie : 59.27.10.28

A PAU, le 07/10/1996
N° 2960718210 / DSN/BCAAM/DAI/CDT/CC
Réf : 1995138984-pk

Le Lieutenant-colonel BOUQUET
Commandant le BCAAM
A
Monsieur PETRY Marcel
6, rue de l'Oie

67290 ROSTEIG

Identifiant Défense : 4467004856-



Monsieur,

Par décision du Ministre de la Défense, la médaille des évadés
1939-1945 vous a été attribuée.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir votre diplôme.

Vous pouvez vous procurer l'insigne, à vos frais, en vous adressant à :

Administration des Monnaies et Médailles
11, quai Conti

75006 PARIS

ou à une maison spécialisée du commerce local.

Avec mes vives félicitations, veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments distingués.

Par Ordre
Le Capitaine DENNINGER
Adjoint au chef de la dai

A handwritten signature in dark ink is located at the bottom right of the document. The signature is cursive and appears to read 'Denninger'. It is positioned below the typed name and title of the Capitaine DENNINGER.

Premier axe > LIBÉRER LE TERRITOIRE

B – Des campagnes aux villes, par-delà les frontières

10

Les « 1 500 » de Tambou

Des camps de Russie aux unités de libération de l'Alsace

→ Présentation du document

Citation à l'ordre de la division de Marcel PETRY, du 1^{er} commando d'Afrique, 24 octobre 1945.

Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg*, 2073 W 1287, dossier n°19.

→ Contexte historique

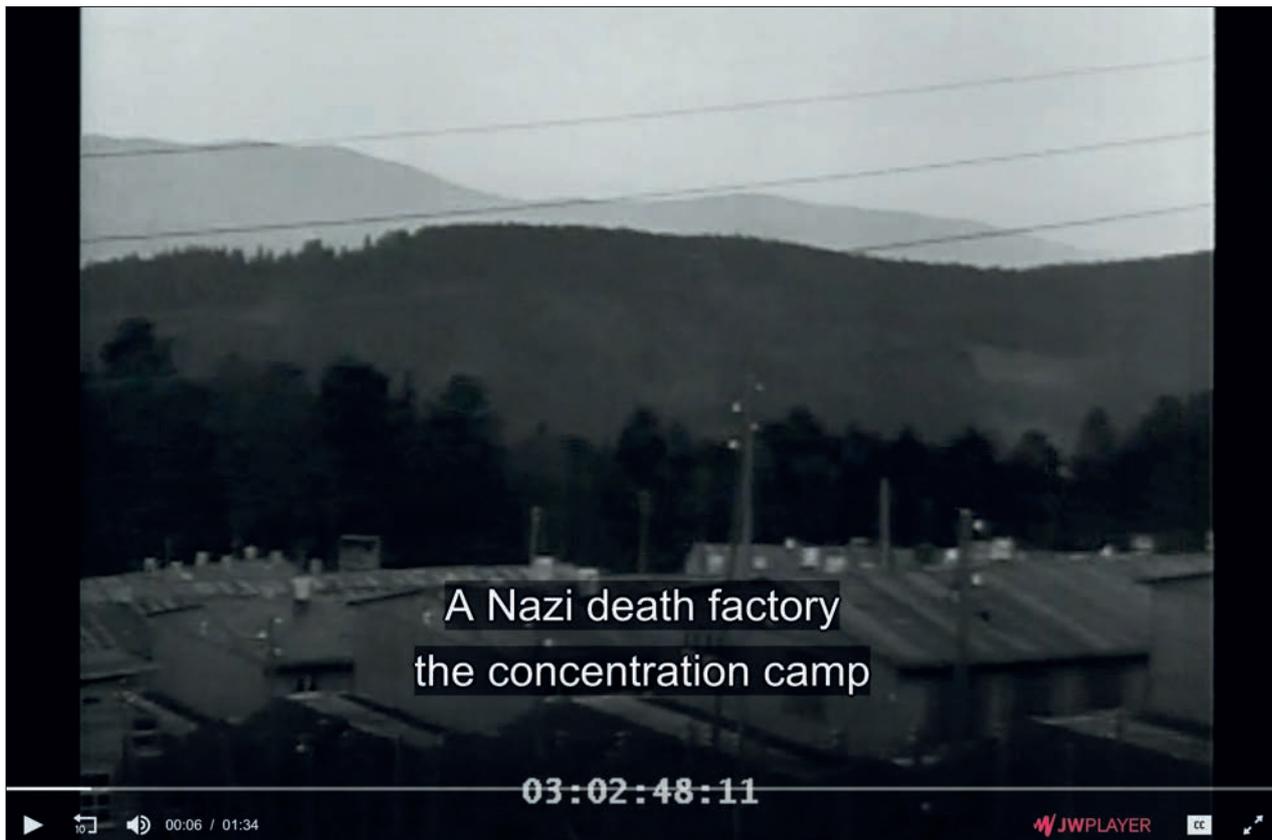
Tambov (ou Tambow) est une ville située à 450 kilomètres de Moscou. A la fin de l'année 1943, les Soviétiques, sur proposition de la France, acceptent de rassembler les Français dans le camp n° 188. En avril 1944, une rumeur circule selon laquelle Staline aurait donné son accord pour qu'une brigade Alsace-Lorraine soit créée. En juillet 1944, 1 500 prisonniers français – en majorité des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande – sont ainsi libérés. Le rapatriement des « 1 500 » passe par Téhéran (Iran), Haïfa (Israël), Tarente (Italie) et Alger (Algérie). Nombre d'entre eux sont hospitalisés en raison de leur état de santé. A chaque étape du voyage, il leur est recommandé d'observer la plus absolue discrétion sur ce qu'ils ont vécu en URSS, afin d'éviter tout incident diplomatique et de ne pas compromettre le rapatriement d'autres prisonniers parmi les 11 000 Français toujours détenus au camp n° 188 en septembre 1944. Une fois en Algérie, les « 1500 » intègrent l'armée française et participent à la libération du territoire. La libération des « 1 500 » s'est faite dans le cadre d'un échange ponctuel de prisonniers entre la France et l'URSS.

→ Analyse et portée du document

Il s'agit d'une citation à l'ordre de la division accordée au volontaire Marcel PETRY, portant attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent. Ce document officiel met en avant son comportement courageux lors des combats de la Libération en Alsace en février et mars 1945 (« a été blessé en contribuant à stopper une violente contre-attaque ennemie »), mais également son caractère (« partout égal à lui-même, énergique, plein de sang-froid »). La première phrase de la citation précise son origine et le contexte spécifique de l'Alsace durant la guerre (« Jeune Alsacien enrôlé de force dans l'armée allemande »), et mentionne une action de résistance très dangereuse (« a déserté pour passer dans les rangs alliés »). En effet, les déserteurs allemands (alsaciens d'origine ou non) ne sont pas toujours bien accueillis par l'armée rouge sur le front de l'Est. Il s'agit donc bien d'une action héroïque qui mérite cette citation. La qualité de volontaire permet d'ancrer encore plus Marcel PETRY dans un parcours symbolique au cours duquel un prisonnier s'échappe pour ensuite s'engager dans la libération de son pays. Pourtant, le passage dans les rangs alliés ne s'est pas avéré si facile que la citation ne le laisse imaginer. Est-ce que Marcel PETRY y a pensé en s'engageant dans l'armée d'Afrique en 1944 ? Sûrement. Son expérience du feu sur le front de l'Est va également jouer sur le choix de cette unité d'élite et entraîner sa participation aux combats de la Libération en Alsace durant l'hiver 1944-1945.

En savoir plus

- > **100 J 547** - Papiers Frédéric Tregier. « Six années de guerre par trois continents » : mémoires d'un incorporé de force, prisonnier du camp de Tambou, sur la Deuxième Guerre mondiale (2000).
« Voyage de rapatriement des Quinze Cents de Tambou à Alger en été 1944 » : copies de notes mises au point à Constantine en février 1945, 1945-2000.
- > **100 J 433** - Mémoires d'un ancien incorporé de force, René Holtzhauer, originaire de Reichshoffen : « 1943-1944-1945, Reichsarbeitsdienst, Wehrmacht, désertion, camps de prisonniers en Russie, Tambou, Iran, Palestine, Alger, Strasbourg, Reichshoffen », 1944-1945.



En savoir plus

- > COLLECTIF, « KL-Natzweiler Struthof. Histoire d'un camp de concentration », *Les Saisons d'Alsace n°88*, mai 2021.
- > WIEVIORKA (Annette), *1945 La découverte*, Seuil, Paris, 2015.

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

A – Rétablir la légalité et l'ordre républicains : des camps aux centres d'internement administratif

11

Fin 1944, la découverte du camp du Struthof

→ Présentation du document

Struthof Concentration Camp after liberation. Ref. : United States. National Archives and Records Administration. Motion Picture. File Number : Legacy Database File: 161.

Le film est visible à l'aide du lien suivant : <https://collections.ushmm.org/search/catalog/irn1000284>

Source Archive Number : **111 SFR 34 R1+2**.

→ Contexte historique

Le 25 novembre 1944, une patrouille de la compagnie K, 3^e bataillon du 7^e régiment du VI^e corps d'armée américain, prend possession du camp du Struthof. Depuis le 1^{er} septembre précédent, ordre avait été donné au commandant HARTJENSTEIN d'évacuer le lieu face à l'avancée des Alliés. En de nombreux convois, la quasi-totalité de la population concentrationnaire avait été envoyée vers Dachau et d'autres camps annexes au camp de Natzweiler, de l'autre côté du Rhin. C'est donc un camp presque vide que les Américains découvrent. Ils sont accompagnés de journalistes et du service de presse de l'armée : le *Signal Korps*. Deux jours plus tard, le camp est remis aux autorités françaises, qui le transforment en camp d'internement administratif, outil de l'épuration, gardé par les FFI.

→ Analyse et portée du document

Le reportage filmé dont est issue cette photographie est tourné au Struthof à la toute fin de l'année 1944. Il vise à montrer les atrocités commises par les nazis dans le premier camp de concentration découvert par les Alliés à l'ouest de l'Europe. Quelques jours plus tard, ils découvrent tous les autres camps de concentration. En même temps, le *Signal Korps* procède à de nombreuses prises de vue. Alors que le film ne présente que des soldats américains, les photographies mettent en scène de très jeunes membres des FFI, accompagnés de militaires américains. Le reportage filmé fait un état des lieux du camp : on y distingue l'ensemble des baraquements qui composaient l'espace de détention dans l'enceinte barbelée, ainsi que le bâtiment administratif, situé au-dessus du mirador d'entrée et du portail. Le commentaire est saisissant. Le site est surnommé le « Lublin d'Alsace ». Le 24 juillet 1944, les Soviétiques avaient découvert le centre de mise à mort de Majdanek avec ses chambres à gaz et ses fosses communes. Au Struthof, les Américains croient se trouver dans un endroit de ce type et assimilent le camp de concentration à un camp d'extermination. De nombreuses erreurs et confusions sont réalisées par le commentateur, qui voit dans les douches une antichambre de la mort et dans les cellules du Bunker des chambres à gaz. Le chiffre évoqué de 16 000 prisonniers est également faux : personne ne connaît encore l'ampleur réelle du crime, ni les actes des médecins nazis.

La collection de photographies qui accompagne le film montre un ensemble de lieux et d'installations aujourd'hui disparus : l'*Effektenkammer* et sa montagne de vêtements, une table sur laquelle repose une masse de cheveux prélevées sur les détenus et destinées à l'industrie de guerre allemande, des chaussures et un four autoclave pour la désinfection des textiles, présenté lui aussi comme une chambre à gaz. Outre le fait que s'installe, dès 1944, la confusion entre le système concentrationnaire et le processus génocidaire, l'intérêt principal de ce corpus documentaire est de faire comprendre qu'une grande partie des camps de concentration allemands n'a pas été libérée, mais découverte, bien souvent vide et seulement peuplée de quelques détenus survivants, abandonnés par leurs geôliers.

10^o Région

Commandement des Camps
d'Internement.

N^o 59 / 2

Strasbourg, le 20 Janvier 1945.

----- R A P P O R T -----

du Chef d'Escadron P A V A R D , Commandant les
Camps d'Internement de la 10^o Région,

sur l'organisation du camp du STRUTHOF (B.Rhin).

REFERENCE: Circulaire N^o 113/MAT du Ministre de l'Intérieur en
date du 25 Novembre 1944.

Le présent rapport a pour objet de fournir les renseignements demandés par la Circulaire Ministérielle de référence et concernant le camp d'internement du Struthof (Bas-Rhin).

1^o) SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CONFIGURATION DU CAMP.
(voir plan joint)

Le camp est situé dans les Vosges, à 10 kilomètres environ à vol d'oiseau, du Donon, sur le versant Nord de la hauteur du Struthof, à une altitude moyenne de 850 mètres. Il a été construit sur une pente assez forte qui a nécessité l'établissement de terrasses desservies par des escaliers intérieurs et par des chemins extérieurs. Les bâtiments administratifs sont placés à la partie supérieure du camp.

2^o) INSTALLATION IMMOBILIERE.
A - BATIMENTS -

A) Nature des locaux:

1^o) Il s'agit d'un camp aménagé spécialement pour recevoir des internés, la baraque type est divisée en trois parties: au centre les lavabos et W.C. communs, à chaque extrémité un dortoir (100 à 150 couchettes à trois étages) et un réfectoire.

2^o) Les baraques sont construites en bois. Elles sont à double paroi. Le pavillon du Chef de Camp est en maçonnerie et à un étage. (voir plan).

3^o) Le camp, construit pendant l'occupation allemande, est une ancienne propriété de l'Etat allemand placée sous séquestre.

b) Etat des locaux:

Les locaux, bien que construits en bois peuvent être considérés comme ayant un caractère durable. Leur construction date de quatre ans environ. Des réparations sont nécessaires, des dégradations

En savoir plus

- > MAURER (Catherine), SCHWEITZER (Jérôme) (dir.), *Face au nazisme. Le cas alsacien*, BNU Strasbourg, Strasbourg, 2022.
- > NEAU-DUFOUR (Frédérique), « *Le Struthof, un camp pour l'épuration* », in *Saisons d'Alsace*, n^o 83, février 2020.
- > VERGEZ-CHAIGNON (Bénédicte), *Histoire de l'épuration*, Larousse, Paris, 2010.

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

A – Rétablir la légalité et l'ordre républicains : des camps aux centres d'internement administratif

12

La réutilisation du camp du Struthof

→ Présentation du document

Rapport du chef d'escadron Pavard, commandant les camps d'internement de la 10^e région, sur l'organisation du camp du Struthof. Ce rapport, daté du 20 janvier 1945, est destiné à la direction générale des Camps, au ministère de l'Intérieur, sous couvert du préfet du Bas-Rhin. Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg*, 367 D 4.

→ Contexte historique

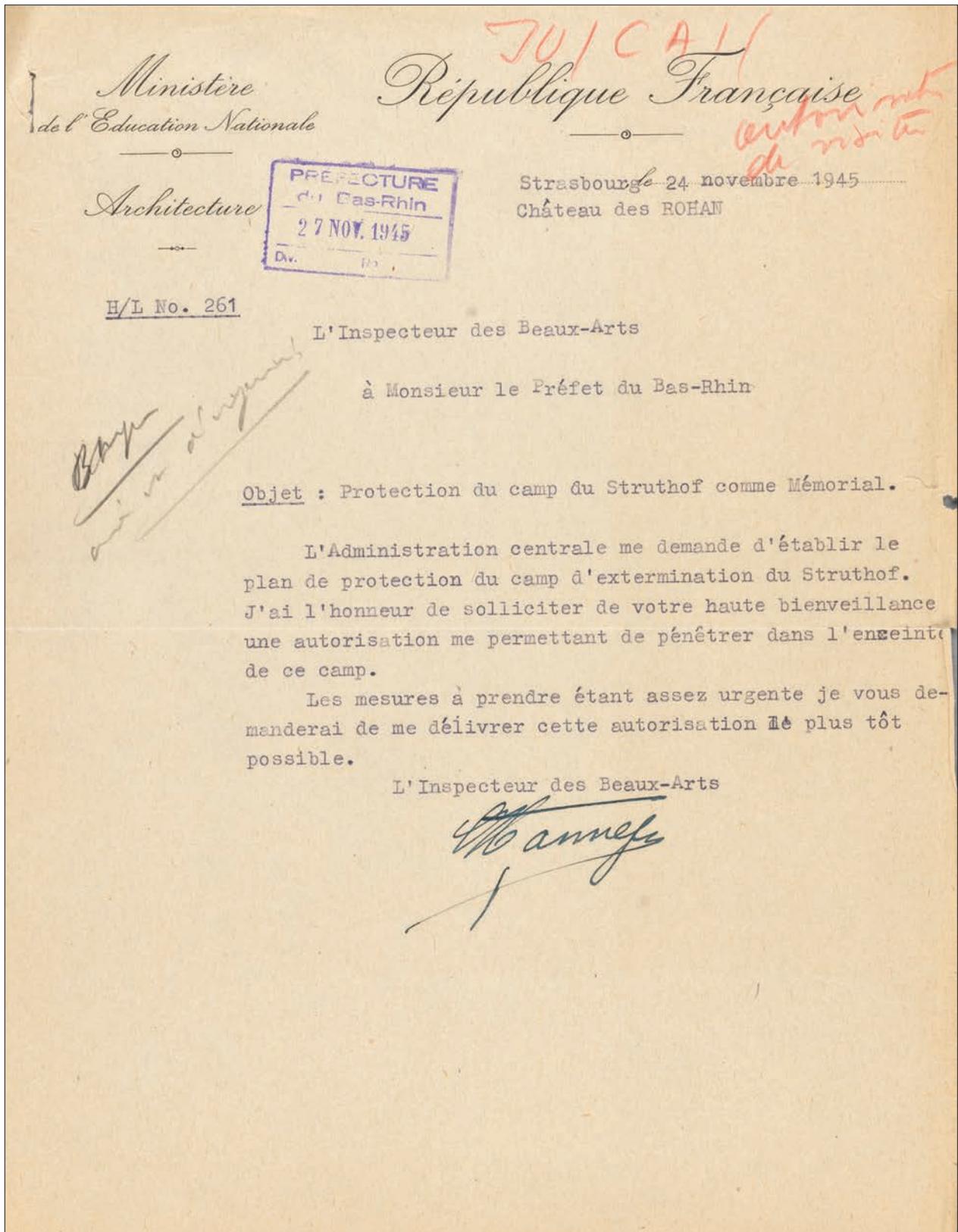
Le 27 novembre, le camp de concentration de Natzweiler est remis au Gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général De Gaulle. Il en confie la garde aux Forces françaises de l'intérieur (FFI), qui l'utilisent comme instrument de l'épuration. Le KL-Natzweiler devient dès lors le camp d'internement administratif du Struthof. Plusieurs milliers de personnes (Allemands vivant en Alsace et accusés de faits de collaboration) y sont enfermées, en attendant leur extradition ou leur procès.

→ Analyse et portée du document

Le cas de l'Alsace est tout à fait particulier dans l'histoire de l'épuration, dans la mesure où la région a été annexée de fait au Reich nazi. La germanisation forcée du territoire et l'obligation d'adhérer aux organisations du parti nazi rendent difficile l'identification des vrais collaborateurs. En Alsace comme ailleurs, l'épuration est une réponse agressive à la terreur nazie. Les actes de violence, les exécutions sommaires, les arrestations et enfermements s'inscrivent tous dans une logique de guerre, de répression des ennemis. Les arrestations sont massives et très souvent désordonnées. Les militaires, secondés par les FFI, reçoivent les dénonciations sans vérifier si elles reposent sur des faits avérés. Les scènes d'humiliation – comme la tonte des femmes en public, le marquage à l'encre ou au mercurochrome, ou les défilés dénudés dans les rues des communes sous les injures et les crachats – sont fréquentes. Plusieurs textes sont adoptés par le Comité français de libération nationale et approuvés par le Gouvernement provisoire de la République française replié à Alger. Une ordonnance du 4 octobre 1944 instaure « l'internement administratif, l'éloignement, la résidence forcée des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Une autre, du 26 juin 1944, réprime les faits de collaboration et organise les cours de justice. Un arrêté du 14 mars 1944 réglemente les centres de séjour surveillé dans lesquels sont incarcérés les "indésirables".

Les camps du Struthof et de Schirmeck sont reconvertis en centres d'internement administratif : lieux symboliques de la terreur, ils deviennent des instruments de l'épuration. Un commandant militaire des camps est nommé par le ministre de l'Intérieur. Le rapport, rédigé quelques semaines après leur ouverture, montre la volonté de réintroduire les règles et les institutions de la République française dans la région libérée. Ce rapport fournit les informations demandées par circulaire concernant notamment l'application d'un arrêté du 14 mars 1944 réglementant les centres de séjour surveillé : règles strictes concernant la direction et l'administration des camps d'internement, hygiène, surveillance et formalités d'incarcération. Le même arrêté place les camps sous la dépendance directe du préfet ou du commissaire de la République, dépositaires de l'autorité de l'Etat dans le département.

Après une description détaillée de la situation géographique et des installations présentes sur le site du camp du Struthof, le rapporteur insiste sur les besoins liés à la sécurité du lieu, en raison de sa proximité avec le front ; il préconise l'acquisition d'un arsenal militaire important. L'autre préoccupation dont fait état le rapport est l'insuffisance du ravitaillement en nourriture, à la fois pour les internés et pour leurs gardiens. Un système de soin des internés est organisé ainsi qu'une école pour les enfants, prouvant que les réglementations sociales et scolaires de la République sont réintroduites, y compris dans un contexte carcéral. Des photographies prises pendant cette période montrent la volonté des autorités du camp de rééduquer la population des internés aux valeurs de la République française, notamment par la mise en place de la cérémonie de levée des couleurs de la République devant un parterre d'internés au garde-à-vous.



Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

A – Rétablir la légalité et l'ordre républicains : des camps aux centres d'internement administratif

13

Protéger le site pour l'histoire, une préoccupation immédiate

→ Présentation du document

Lettre de l'inspecteur des Beaux-Arts au préfet du Bas-Rhin en date du 24 novembre 1945 demandant un accès à l'ancien camp de concentration dans le but de protéger le site.

Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg*, 544 D 250.

→ Contexte historique

Le 25 novembre 1944, le KL-Natzweiler est découvert par la 3^e division d'infanterie américaine. Dès le 27 novembre, le centre d'internement du Struthof ouvre dans l'enceinte de l'ancien camp de concentration. Il est géré par les Forces françaises intérieures (FFI). Ce centre ferme le 9 novembre 1945 mais le ministère de la Justice rouvre immédiatement un centre pénitentiaire qui ferme à la fin du mois de janvier 1949.

Malgré cette réutilisation du site et des infrastructures, les autorités françaises prennent conscience du témoin historique qu'est l'ancien camp de concentration et entame des démarches de protection.

→ Analyse et portée du document

Le document présenté est un courrier envoyé par l'inspecteur des Beaux-Arts au préfet du Bas-Rhin le 24 novembre 1945, presque un an jour pour jour après la découverte du camp. L'inspecteur demande l'autorisation de visiter le camp, alors un centre pénitentiaire, afin d'établir rapidement un plan de protection avec pour objectif de faire « du camp du Struthof » un « Mémorial ». En 1945, la gestion de l'architecture et des Monuments historiques est confiée à une direction générale du ministère de l'Éducation nationale en charge de l'architecture. Puisque le site est encore un lieu de détention en fonctionnement la demande est adressée au préfet, Bernard CORNUT-GENTILLE.

Cette demande témoigne d'une volonté immédiate – moins de 6 mois après la fin de la guerre – de protéger et de valoriser un site dont l'histoire est immédiatement reconnue. C'est une première demande de valorisation qui intervient alors que le site est encore utilisé comme lieu de détention par les autorités françaises. Même si les suites directes liées à ce courrier sont inconnues, les bâtiments du camp haut et la chambre à gaz sont inscrits au titre des Monuments historiques le 20 mars 1947. Il faut néanmoins attendre la fermeture du centre pour que les premiers classements se fassent : le 31 janvier 1950 pour le sol et le 7 août 1951 pour la chambre à gaz. La carrière est inscrite en 1950 et classée en 1955. Même s'il faut attendre 2011 pour que l'ensemble du site soit classé aux Monuments historiques, ce document témoigne d'une volonté immédiate de conserver ce site afin qu'il puisse témoigner de son histoire, sans doute puisqu'il s'agit du seul camp de concentration nazi à se trouver sur un sol redevenu français. Sa valorisation quasi-immédiate est rendue possible puisque le responsable désigné est extérieur au territoire.

MARS

Le Prévôt de la ville, sous prétexte de
prendre le commandement des deux camps
je lui ai refusé, car je préférais d'obtenir une
corde avec une bourse tout de suite au lieu de
prendre deux camps, les gens de l'extérieur ne
se font pas si que c'est de commander
un camp dans un camp, ou au temps
des allemands le 6th de camp avait les pleins
pouvoirs et il est le maître absolu de la situation
mais qui se méfia la même chose.

J'arrive même pas à la hauteur de celui
de Barch qui commandait des camps des allemands.
Si seulement je n'étais pas capable de ce
faire au contraire je pourrais même faire plus
que Barch si fait mais mes idées sont
lées. Je suis forcé de me calmer de temps
à autre mais la rage me mène mon cœur
j'ai déjà diminué de 3 kilo depuis que je
suis en ce camp de Schirmeck.

Aujourd'hui j'ai donné l'ordre d'une feuille
générale qui concernait par exemple, la fabrication
de cigarettes, de l'hygiène, du sommeil etc.

Après l'ordre de prison aux familles des prisonniers
sans pleurs, sans autres l'p. L'p pour les
redonner, je leur fait voir que c'est toujours
mieux que de se mettre dans le camp.

Si les gardiens travaillaient bien avec
moi ça marcherait tout seul mais il faut
même les punir, donc celui qui ne travaille
pas avec moi travaille contre moi, c'est tout
le gardien et la police, surtout du cachot.

Heureusement que j'ai Mura et lui
Schneider avec moi deux employés très

AVRIL
MAI
JUN
JUIL.
AOUT
SEPT.
OCT.
NOV.
DÉC.

Lesquelles je peut compter, grâce à eux
je suis en camp sans cela j'aurais déjà donné
ma démission.

Une commission de l'extérieur vient souvent
faire une réclamation parce que j'avais donné
de nouvelles aux extérieurs que par les gens
de l'extérieur non en fait, je leur ait expliqué
que je donne aux extérieurs ce que je touche
de la manutention ni plus et ni moins.

Un cas particulier Martin dit le
"Pauvre schmeck" est arrivé par la police de
Strasbourg, parce qu'il avait commis une vol
à Strasbourg son bon dommage pour lui mais
je ne plus rien y faire.

Martin était un ancien interne du camp
de Schirmeck du temps des allemands donc
il avait certainement souffert avec l'occupant
maintenant il avait essayé de fuir en sa
sweat, un soir par exemple et avait frappé
un interne avec une lettre dans laquelle il
resté encore une pointe et l'après avoir comme
un feu, l'interne est resté dans la baraque
de 600 Haas pour demander un secours.

Je donne cette histoire bien plus tard.
Comme il y a des internes qui restent pour
travailler je suis en fait une récompense au
la cause en faveur la libération j'ai
constaté qu'il y a exactement 14, 23 R.M.
donc ça ne peut pas continuer comme
je change l'ancien homme de prisonnier le
gestion complètement fini qu'un prisonnier
était Schmidt qui avait de service
avec en le résultat je m'en suis
célèbre.

Date	Noms Prénoms	Ordre du	Motif
27/5.45	Jessie Lucien	1 8	1. Indiscipline, a griché et fait chanter en allemand
29/5.45	Leahy Oscar	4 4	" pendant le service religieux, Manque de discipline, N'était pas en tenue réglementaire
30/5.45			1 Feuille affectée à la 1 ^{re} 1 ^{re} des services de la 3 ^e section ou remplacée par la souveraineté de l'État d'aut du Camp Mura
	Kaehler Louis	1 8	" 2 lettres de son
	Littler Eugène	2 4	" 1 briquet, tabac
	Mahler Louis	3 1	" 10 - fus
	Guthoff Eric	3 1	" 10 - "
	Dalt Georges	3 4	" tabac
	Kennel Michel	4 1	" 10 - fus
	Baronnet Louis	4 2	" 1 Briquet
	Boeller Eugène	5 1	" 10 - fus
	Delacoste Lucien	6 8	" 2 SS - "
	Schuler Louis	7 15	" 1 crêpe et 1 lettre
	Kunigund Albert	10 4	" 100, fus

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

A – Rétablir la légalité et l'ordre républicains : des camps aux centres d'internement administratif

14

Surveiller et réprimer les réfractaires

→ Présentation des documents

Extraits d'une page du journal de bord d'avril 1945 et d'une page du registre des punitions datée du 27 mai 1945 tenus par le lieutenant Paul WEBER, chef FFI du centre d'internement administratif de Schirmeck regroupant les Alsaciens suspectés de faits de collaboration avec les nazis.

Source : *Mémorial Alsace-Moselle*, fonds Burkart.

→ Contexte historique

L'année 1945 en Alsace est marquée par les combats pour la libération totale des territoires encore aux mains des nazis, mais aussi par le rétablissement des institutions républicaines et de l'autorité militaire (la 10^e Région militaire) qui a, notamment, la charge du commandement des camps d'internement administratif.

Auteur des deux documents, Paul WEBER est chargé de réorganiser de toutes pièces, dans l'enceinte même de l'ancien camp de sûreté de Schirmeck-La Broque¹, un centre d'internement capable d'accueillir, d'encadrer, de maintenir en rétention sous un régime d'exception et aussi de protéger des Alsaciens suspectés de faits de collaboration avec les nazis, ou des individus jugés « dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique », dans un contexte d'épuration complexe sur un territoire annexé.

→ Analyse et portée des documents

Le premier document est un journal de bord dans lequel le commandant du camp consigne les faits marquants, et ses humeurs, durant son mandat, presque comme dans un journal intime. Aussi, à travers l'ensemble des faits relatés par Paul WEBER, on entrevoit la réalité du quotidien d'un centre d'internement administratif du point de vue de sa hiérarchie.

Dans l'extrait sélectionné, écrit à la main et au crayon à papier sur un facturier, on découvre tout à la fois la rudesse des conditions de rétention (« Les prisons sont pleines, aux autres EP (exercices physiques) pour les redresser. Je leur fais voir qui est le maître du camp »), les nombreux trafics, l'indiscipline des personnels d'encadrement mais aussi les pénuries de nourriture. Le commandant doit composer avec ce que les administrations lui fournissent. La difficulté, voire la lourdeur de la charge, fait mentionner, à plusieurs reprises, à Paul WEBER, l'envie de démissionner. Il s'exécute cependant, porté par la haute estime dans laquelle il tient la mission républicaine qui lui a été confiée.

Le second document est tout aussi original que le premier. Il s'agit d'un petit carnet dans lequel le chef du camp consigne les punitions données aux « collaborateurs » récalcitrants.

Écrit à la main et très bien tenu, celui-ci renseigne la date de la punition, le nom et la baraque de son auteur. Il indique la sanction, qui consiste en un nombre de jours de prison ou d'exercices physiques à effectuer, l'auteur de l'ordre et le motif reproché aux internés. Le carnet contient une cinquantaine de pages. La première entrée est datée du 5 décembre 1944 (avant l'entrée en fonction de Paul WEBER), ce qui confirme la mise en service du centre d'internement dans les jours suivant l'évacuation des « derniers » détenus du camp nazi, les 22 et 23 novembre. Le carnet prend fin le 31 décembre 1945, période durant laquelle les centres d'internement administratifs ont été dissous.

1. Si la mission première du camp, fabriqué de toute pièce par le Gauleiter WAGNER afin de disposer d'un outil singulier adapté à la réussite de son projet, était de servir de lieu de rassemblement et de transit pour expulser les « indésirables », puis pour déporter les « détenus non amendables », faisant de lui l'antichambre du KZ, sa fonction principale était de servir à la rééducation politique, forcée et brutale, des Alsaciens récalcitrants à la germanisation et à la nazification.

GOVERNEMENT MILITAIRE
DE
STRASBOURG
ET
Xème REGION MILITAIRE

STRASBOURG, le 22 Janvier 1945.

Etat - Major

1er Bureau

NOTE

Nr. 737/1 org

I. Dans une récente circulaire adressée aux autorités civiles et militaires, Monsieur THIER, Ministre de l'Intérieur insiste pour que les mesures de justice, qui sont les prérogatives essentielles du Gouvernement, soient désormais strictement réservées aux seules autorités qualifiées pour les connaître.-

Par ailleurs une décision du Ministre de la Guerre en date du 23 Novembre 1944, a précisé que les unités FFI devaient être au plus tôt incorporées dans l'Armée Française, les membres FFI ne désirant pas rester dans l'Armée devant être désobilisés.-

II. La situation particulière de l'Alsace, sa libération partielle plus tardive que celle du reste du territoire ont pu dans une certaine mesure justifier l'action menée par les FFI, parallèlement à celle conduite par les autorités responsables.-

En exécution des ordres donnés par Monsieur THIER, sur l'initiative du Chef du Gouvernement, il importe que la légalité républicaine soit dès maintenant rétablie sur le territoire alsacien libéré.

III. A cet effet les mesures ci-après seront prises à partir du 1er Février 1945, et selon l'évolution de la situation militaire.

a) Les unités FFI, seront dissoutes, sauf celles qui participent effectivement aux opérations avec les forces françaises et qui seront maintenues provisoirement.

b) Les membres FFI qui veulent rester au service militaire devront contracter un engagement au titre de la 1ère Armée Française, ou de la Brigade Alsace et Lorraine dans laquelle une unité spéciale, à base d'anciens FFI pourrait être constituée.-

c) Les FFI qui assurent des services publics civils seront intégrés dans les services réguliers correspondants.-

d) Les FFI qui ne désireraient ni entrer dans l'Armée régulière, ni rester dans des services civils seront licenciés.-

e) Le matériel et les stocks en possession des FFI, étant la propriété de l'Etat seront remis à l'Armée (Service du Matériel - de l'Intendance - Santé, etc.) suivant les instructions de la Subdivision.

f) En ce qui concerne les officiers et grades.

1.) La direction régionale des FFI sera intégrée à l'E.M. de la Xème Région Militaire.

Les directions départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin seront intégrées aux E.M. de subdivisions correspondantes.-

Ces directions assureront conjointement avec leur E.M. de rattachement l'exécution progressive des mesures de dissolution, ainsi que la liquidation des affaires en cours.

Les officiers et grades pourront établir des demandes en vue d'affectation soit dans un E.M., soit dans une unité d'active ou de sécurité, étant entendu qu'ils ne pourront pas se livrer à une activité politique ou civile, tant qu'ils seront dans l'Armée.

..//.

2.) Les officiers et grades en service dans les administrations civiles et qui désireraient continuer à y servir dans les services réguliers seront affectés par les soins du Commissariat de la République.

3.) La révision des grades des officiers FFI sera faite d'après les instructions ministérielles en vigueur. Afin de ménager les droits des intéressés les dossiers de révision seront revêtus des avis du directeur départemental et du directeur Régional avant d'être soumis au Général Gouverneur Militaire de Strasbourg Commandant la Xème Région.

IV. Le Commandant MARCHAU, directeur Régional des FFI est prié de bien vouloir adresser au Général Commandant la Xème Région, avant le 27 Janvier ses propositions relatives aux mesures envisagées en exécution des prescriptions de la présente note.

V. Le Général Gouverneur Militaire de Strasbourg, Commandant la Xème Région est persuadé que les cadres et les troupes constituant les FFI comprennent que les mesures prises n'ont d'autres but que d'a porter un élément de plus à la réalisation complète de l'unité Française, tant dans son Armée, que dans ses administrations.

L'aide apportée par les FFI au gouvernement provisoire de la République Française et à l'Armée Française a été un élément important de la libération qui a permis la libération, puis la garde de l'Alsace.

Le Général Gouverneur leur en exprime ses reconnaissances. Il compte sur l'esprit de discipline de tous, sur le sens du devoir qui les anime, pour l'aider dans la tâche qui lui est confiée.-

Le Général TOUZET du VIGIER
Gouverneur Militaire de STRASBOURG
Commandant la Xème Région Militaire

P.A. Le Colonel KIENTZ
Chef d'Etat-Major

signé: du Vigier

Cachet

DESTINATAIRES:

- Direction Régionale FFI (3 ex.) dont 1 pour chacune des directions départementales
- Commissaire de la République (3 ex.) dont 1 pour chacun des Préfets Haut-Rhin et Bas-Rhin
- Subdivision de Strasbourg
- Subdivision de Mulhouse
- Direction du Service de Matériel
- - - - de Santé
- - - - des Transmissions
- - - - de l'Intendance
- - - - de Santé
- Bureau de Recrutement de Strasbourg

E.M. 1 - 2 - 4

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

B – Intégrer les forces combattantes dans les unités régulières

15

La dissolution des FFI

→ Présentation du document

Note du général Touzet du Vigier, gouverneur militaire de Strasbourg, du 22 janvier 1945 à la direction régionale des FFI, 2 pages.

Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg, 203 J 8.*

→ Contexte historique

Le 23 novembre 1944, Strasbourg est libérée par des éléments avancés de la 2^e division blindée du général LECLERC (voir fiche 1 – Albert ZIMMER). Par la suite, les combats pour la libération de la région s'enlisent. Les Américains, accaparés par la contre-offensive des Ardennes, laissent la responsabilité du front à la seule 1^{re} armée française, qui fait alors appel massivement aux Forces françaises de l'intérieur (FFI). Dans le même temps, à l'arrière, l'administration civile tente de remettre de l'ordre dans les prérogatives de chaque organisme. En qualité d'unité résistante, les FFI disposent de pouvoirs importants qu'il s'agit désormais de transférer à une administration civile légitime.

→ Analyse et portée du document

Si les combats ont permis de « justifier l'action par les FFI, parallèlement à celle conduite par les autorités responsables », l'heure est au rétablissement de la légalité républicaine, c'est-à-dire l'autorité de l'Etat, du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). C'est l'objet de l'ordonnance du 9 août 1944, qui ôte toute légalité au régime de Vichy et s'applique à l'ensemble du territoire national. Dès le mois d'avril 1944, le Conseil national de la Résistance crée des comités départementaux de Libération pour préparer la libération du territoire et organiser les pouvoirs publics ; les organes de la Résistance sont largement représentés au sein de ces comités. Parallèlement, les partis politiques, comme le parti communiste ou le parti catholique, réapparaissent et tentent de retrouver une position similaire à celle qu'ils occupaient avant-guerre.

En Alsace, l'administration préfectorale s'installe fin novembre 1944, après la libération de Mulhouse et Strasbourg. Il est intéressant de noter qu'à la date de la note, le 22 janvier 1945, le territoire alsacien est loin d'être totalement libéré : les Allemands sont encore présents au nord et dans la poche de Colmar. La libération totale de la région n'aura lieu que début mars 1945. Le rétablissement de la légalité républicaine se fera donc « selon l'évolution de la situation militaire ». De même, le mot provisoire est souligné afin de laisser certaines unités FFI sur le front. L'auteur insiste sur l'assimilation des FFI dans l'armée régulière. Elles passeraient ainsi du statut d'unité résistante à celui d'unité combattante, relevant donc de l'autorité militaire. Ce document permet ainsi de comprendre comment l'administration civile du GPRF va intégrer l'organisation FFI, tout en laissant une marge de manœuvre en raison de la situation militaire, qui est alors encore loin d'être totalement favorable.

En savoir plus

> Amicale des anciens de la Résistance combattante du Bas-Rhin, *La Résistance combattante du Bas-Rhin FFI du Commandant François, Guerre 1939-1945 – Documents et témoignages résistance sous l'annexion et combats de la Libération*, Strasbourg, 1983, 253 pages.

[Communique] du C.D. de la République Charles Bondelet ancien chef de cabinet du mar. C. Bondelet
maison de côté
d'origine etc
 Keffak 30 décembre 44 IO ✓
 IV - La RESISTANCE et les COMITES DEPARTEMENTAUX de LI-
BERATION :

La résistance se compose toujours uniquement des F.F.I. qui, sous les ordres du général Schwartz pour le Bas-Rhin et du général Bapst pour le Haut-Rhin, sont au combat et patrouillent sur la rive gauche du Rhin avec la brigade Malraux.

Ce sont donc d'abord des combattants dont les Américains apprécient manifestement l'aide très efficace. On compte 3.000 F.F.I. dans le Bas-Rhin (dont un tiers armés), 1.000 dans la partie libérée du Haut-Rhin.

Leurs chefs repoussent tout ce qui leur apparaît comme cause de division (propagande des mouvements de résistance de l'intérieur - reconstitution des partis politiques). Ils sentent cependant qu'il est indispensable de préparer un mouvement de résistance qui ne soit pas militaire. A cet effet M. DAMM, adjoint au commandant des F.F.I. du Bas-Rhin, vient de créer l'UNION de RENOVATION ALSACIENNE, sans programme encore bien défini, non affiliée à un mouvement de l'intérieur, hostile aux anciens partis, avec le souci de garder tout ce que l'Alsace a mis sur pied dans la résistance et une certaine méfiance pour ce qui arrive de Paris.

Le problème politique demeure néanmoins et on ne pourra l'éviter d'ici quelques mois. Le parti communiste s'est officiellement affirmé, le parti catholique cherchera à se reconstituer sous peu. La direction et l'encadrement de la masse catholique alsacienne, qui s'est sensiblement accrue en vigueur et en nombre sous l'occupation allemande, est un des problèmes les plus importants en Alsace. Il ne suffit pas pour le résoudre d'éliminer les anciens politiciens ou de vouloir l'ignorer sous prétexte qu'à certaines époques cette masse a pris position contre Paris ou que celle-ci comprend certains éléments antagonistes. Il n'est d'ailleurs qu'un cas particulier du problème

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

B – Intégrer les forces combattantes dans les unités régulières

16

Le Comité départemental de Libération

→ Présentation du document

La Résistance et les comités départementaux de Libération (CDL), rapport du 30 décembre 1944.

Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg, fonds Alphonse Irjud, 162 J 68.*

→ Contexte historique

Le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) publie à Alger l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire national. Cette ordonnance, qui ôte toute légalité au régime de Vichy, s'applique en France métropolitaine. Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle feront l'objet d'une ordonnance spéciale, publiée le 15 septembre 1944. Une autre ordonnance suit le 29 septembre et crée un commissariat régional de la République dans les départements alsaciens. L'administration préfectorale s'installe fin novembre, après la libération de Mulhouse et Strasbourg. Les deux nouveaux préfets s'entourent de collaborateurs alsaciens et renouent avec l'administration française traditionnelle, le préfet du Haut-Rhin, Jacques FONTLUPT-ESPERABER, cherchant même « à ne pas renouveler les erreurs commises en 1918 ».

Le commissaire de la République, Charles BLONDEL, le préfet du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin, Gaston HAELLING, restaurent les municipalités au printemps 1945 en attendant les élections à l'automne. Ils le font après avoir recueilli les avis de chaque Comité départemental de libération (CDL) composé en majorité de représentants des organes de la Résistance. Les CDL qui se veulent « *levain de la Nation* » - mais sans aucun mandat électif - veillent à une reprise de la vie civile jusqu'à ce que l'administration régulière soit efficiente. Les CDL interviennent dans plusieurs domaines de la vie de la société, en pleine reconstruction après cinq années d'annexion de fait par le *Reich* nazi.

→ Analyse et portée du document

Il s'agit de la quatrième partie d'un rapport publié sur les CDL le 30 décembre 1944 (10^e page). Celle-ci traite plus spécifiquement de la Résistance et des CDL. Les Forces françaises de l'intérieur (FFI) ne sont pas qualifiées de FFIA (Alsace) et représentent bien la Résistance. Elles sont peu armées mais particulièrement appréciées par les Américains. En effet, elles sont une « aide très efficace » dans les durs combats de l'hiver 1944-1945 avec la contre-offensive allemande « Nordwind » qui débute le 31 décembre 1944. La mention « occupation allemande » témoigne d'un manque de connaissance du contexte de l'époque et laisse penser que le document peut avoir été rédigé par une personne n'ayant pas vécu la guerre sur le territoire alsacien.

Le deuxième paragraphe présente les FFI comme un mouvement militaire qui refuse de se laisser influencer par la politique « repousse tout ce qui [lui] apparaît comme cause de division » et qui propose même la création d'un parti sans affiliation « L'Union de Rénovation Alsacienne ». Il s'agit de régénérer la vie politique en s'appuyant sur l'unité des combattants FFI sur le front. Néanmoins, des partis réapparaissent comme le « parti communiste » ou le « parti catholique ». Tout l'enjeu consiste donc à encadrer le jeu d'acteurs sur le nouvel échiquier politique, en tenant compte tant de la représentation résistante que de la représentation civile.

Jeudi, 26 juillet 1945

Communiqués pour nos prisonniers, déportés et réfugiés

La Direction Départementale des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés communique :

A partir de lundi, le 23. 7. 1945 fonctionne à l'école protestante de Ribeauvillé, un service qui délivrera aux déportés rapatriés de l'arrondissement les avantages qui leurs sont accordés en application de l'ordonnance du 11 mai 1945.

1) Les déportés politiques se présenteront munis de la carte de rapatrié et d'un certificat attestant leur qualité.

2) Les prisonniers de guerre (depuis 1940 dans les Of-et-Stalags) seront munis de la carte de rapatrié, de la fiche de démobilisation et de la déclaration.

3) Alsaciens incorporés dans la Wehrmacht. Pièces à produire : Carte de rapatrié, fiche de démobilisation, déclaration et un certificat qui prouvera qu'ils ont été incorporés de force dans l'armée allemande. Les classes 1947 — 1948 — 1949 devront en plus être en possession de leur « Soldbuch » ou d'une pièce analogue (ex. : fiche de permission, etc.)

4) Les anciens travailleurs en Allemagne devront être, en plus de la carte de rapatrié, en possession d'une fiche du S. T. O. (Verpflichtungsbescheid) ou à défaut, d'une déclaration sur l'honneur qu'ils sont partis non-volontairement en Allemagne. La signature des intéressés devra être légalisée par le maire ou le commissaire de police.

Il est porté à la connaissance des déportés que seule la carte de rapatrié perforée et munie de la bande tricolore, est valable. Toutes les cartes provisoires devront être échangées au Centre de Rapatriement de Mulhouse, 1, rue du Fil. Le bureau, installé à l'école protestante leur délivrera, à cet effet, un bon de transport gratuit. En plus, il est rappelé à l'attention des rapatriés que tous ceux ayant été volontairement dans le parti nat-socialiste NSDAP, néficient d'aucun avantage.

REINTEGRATION DANS L'ANCIEN EMPLOI

Le secrétaire régional au Reclassement Professionnel des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés communique :

Une ordonnance du 1er mai 1945 (Journal Officiel du 2 mai 1945) impose aux employeurs l'obligation de réintégrer dans leur ancien emploi les démobilisés (y compris les alsaciens-lorrains mobilisés par la Wehrmacht), les prisonniers de guerre, les déportés politiques, les déportés du tra-

vail et les expulsés, qui en feront la demande dans un délai de trois mois après leur démobilisation ou leur retour.

L'établissement de la preuve d'impossibilité de réemploi incombe à l'employeur.

Les personnes visées ci-dessus bénéficient d'une priorité d'emploi lorsqu'elles n'ont pu être réintégrées. Le contrat de travail du salarié réintégré ne peut, sauf cas de faute grave ou de force majeure, être résilié avant six mois.

Enfin les salariés maintenus sous les drapeaux pendant trois ans au moins, les prisonniers de guerre et les déportés politiques bénéficient pendant six mois de la garantie de salaire correspondant à l'emploi qu'ils occupaient avant leur départ.

Tous renseignements complémentaires peuvent être fournis par le Secrétaire départemental au Reclassement Professionnel, siégeant à la Maison du Prisonnier et du Déporté, du Haut-Rhin, 48, Avenue Roger Salengro, Mulhouse.

DEMOBILISÉS, PRISONNIERS, DEPORTÉS ET EXPULSÉS

Les services du Reclassement Professionnel sont à votre disposition pour vous aider à retrouver votre activité professionnelle.

Des textes législatifs ont été pris en votre faveur. Salariés du Commerce et de l'Industrie, agriculteurs, chefs d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, fonctionnaires, étudiants et universitaires, titulaires de charges ou fonctions libérales, n'hésitez pas à vous adresser au Secrétariat Départemental au Reclassement Professionnel — Maison du Prisonnier et du Déporté, 48, avenue Roger Salengro, Mulhouse.

UNE ÉMISSION POUR LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

La Maison du Prisonnier et du Déporté de Mulhouse, 48, avenue Roger Salengro, porte à la connaissance de tous les rapatriés du Haut-Rhin que « La Voix de Strasbourg libérée » présente le vendredi, 27 juillet, de 20 h. 10 à 21 h. 30 une émission intitulée « Exil », réservée aux prisonniers et déportés en Allemagne. Cette réunion est l'œuvre d'un ancien prisonnier, M. Antoine Bourdon (Ex-Stalag I A).

Tous les rapatriés, spécialement les anciens P. G. sont invités à écouter cette émission et de communiquer leur impression d'auditeur à la Maison du Prisonnier et du Déporté.

En savoir plus

> Archives d'Alsace, site de Colmar, Jx 2 : *Le Nouveau Rhin français*, année 1945.

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

C – Le retour des témoins et les premières mises en récit mémorielles

17

Le retour des prisonniers

→ Présentation du document

« Communiqués pour nos prisonniers, déportés et réfugiés », in *Le Nouveau Rhin Français*, n°129, jeudi 26 juillet 1945.

Source : *Archives d'Alsace, site de Colmar, Jx 2.*

→ Contexte historique

En juillet 1945, alors que la capitulation de l'Allemagne nazie est effective depuis le 8 mai 1945, une immense vague de déplacement de populations s'opère dans toute l'Europe. Prisonniers, déportés, incorporés de force, travailleurs, de nombreuses personnes souhaitent retrouver leur pays. Face à cet afflux massif, l'Etat français met en place un ministère des Prisonniers de guerre, confié à l'ancien résistant et dirigeant du mouvement Combat, Henri FRENAY. Son objectif est d'assurer leur retour mais également de distinguer les volontaires des incorporés de force et de s'assurer de la situation administrative de chacun. Pour communiquer les informations essentielles, la direction départementale du ministère utilise la voie de la presse et notamment des journaux les plus influents.

→ Analyse et portée du document

L'objectif de l'article est annoncé clairement dès le titre : « Communiqués pour nos prisonniers, déportés et réfugiés ». Il s'agit d'indiquer aux intéressés un lieu (« l'école protestante de Ribeauvillé ») et une date (« à partir du lundi 23 juillet 1945 ») auxquels se présenter. Le caractère officiel du communiqué est mis en avant : « direction départementale (...) en application de l'ordonnance du 11 mai 1945 », pour confirmer les « avantages qui leur sont accordés ». La typologie qui suit est très intéressante et permet de comprendre les spécificités de l'annexion de fait de l'Alsace. Les déportés politiques représentent toutes les personnes envoyées sur un lieu de déportation pendant au moins trois mois et qui ont été arrêtés en raison de leur opposition ou de leur résistance à l'idéologie nazie. Les prisonniers de guerre « depuis 1940 dans les Oflag et Stalags » (c'est-à-dire depuis la défaite de juin 1940 face à l'Allemagne nazie), originaires d'Alsace, avaient la possibilité de rentrer chez eux, à condition de signer un document dans lequel ils se reconnaissent « Alsaciens de souche allemande ».

Si beaucoup ont signé ce papier « sans valeur », d'autres ont refusé, réalisant ainsi un premier acte de résistance. Les Alsaciens incorporés de force dans la *Wehrmacht* (armée allemande) sont certainement les plus nombreux ; ils doivent fournir des pièces administratives pour prouver leur condition. Enfin, les « anciens travailleurs en Allemagne » sont ceux qui ont été réquisitionnés par l'administration nazie pour suppléer les hommes mobilisés. Ils ont occupé toutes sortes de postes, notamment dans les services de l'Etat (éducation, transport et santé). Les pièces à produire sont intéressantes car le STO n'a jamais été instauré en Alsace annexée et cette déclaration sur l'honneur apparaît comme une preuve « très fragile ». En revanche, il a pu toucher des Alsaciens se trouvant en France occupée. Enfin, il est mentionné que les anciens membres volontaires du NSDAP « n'auront le droit à rien ». Cette dernière déclaration montre bien la difficulté de la Libération dans une région annexée et ce terme « volontairement » est lourd de sens. En effet, dans une société nazifiée, l'entrée dans le parti unique, le NSDAP, relevait, pour beaucoup, de la stratégie de survie, notamment sur le plan professionnel.

Comment appréhender ainsi cette notion de volontariat dans une idéologie totalitaire où l'existence de tous les individus passe par les organisations d'un parti unique ? On peut aussi se poser la question des déportés raciaux : font-ils partis des déportés politiques ? Enfin, de quels avantages vont bénéficier tous ces revenants ? Vont-ils leur permettre de se réinsérer dans une société totalement bouleversée par la guerre ?

Recommandée!

Moch Margot
Chafas (Vosges)

Le 18 Septembre 1945.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU BOURGEOIS
des Prisonniers de Guerre, Réfugiés et Déportés

Ministère des Sinistrés, Réfugiés et Déportés
Section Départementale
Gusé Auellermann
Strasbourg

Date d'arrivée 21. Sept. 1945
Numéro d'ordre 4946
Transmis
Répondre le

Monsieur le Directeur,

De retour du camp d'extermination d'Auschwitz,
je n'ai pu encore réintégrer ma maison à Hertzwiller.
Il est inconcevable qu'une famille qui a
profité de mon expulsion pour s'installer chez moi
y vive tranquillement pendant que je continue à être
à la rue.

Je viens donc vous prier de bien vouloir
faire le nécessaire d'urgence pour que je puisse rentrer
en possession de mon domicile surtout avant la
mauvaise saison.

Ayant laissé ma santé dans les boques alle-
mandes, j'ai besoin de vivre sous un toit qui, au
surplus est le mien.

Espérant que le Ministère des Déportés
interviendra pour une malheureuse déportée qui, en plus,
a sa vieille mère malade à sa charge, et, dans

18

Le retour des déportés : Margot MOCH

→ Présentation du document

Lettre recommandée de Margot MOCH au Ministère des Sinistrés, Réfugiés et Déportés, section départementale à Strasbourg, Châtas (Vosges) le 18 septembre 1945, 2 pages manuscrites.

Source : *Archives d'Alsace, site de Strasbourg, fonds de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), 317 D 44.*

→ Contexte historique

Margot MOCH est née le 7 janvier 1920 à Mertzwiller (Bas-Rhin), où elle réside avec toute sa famille au déclenchement de la guerre. De confession juive, elle est expulsée en juillet 1940, à la suite de l'annexion de fait de l'Alsace ; elle s'installe alors à Châtas, dans les Vosges. Ses biens, comme ceux des autres personnes expulsées dès les années 1940-1941 parce qu'elles étaient juives, franco-philès ou handicapées, sont saisis puis attribués ou vendus à d'autres. C'est la spoliation.

Le 13 mars 1944, la Gestapo arrête tous les membres de la famille et les interne à Ecrouves (Meurthe-et-Moselle) puis les transfère à Drancy. Le 13 avril, ils sont déportés au centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) où Margot est versée dans un *Kommando* dans lequel elle effectue des travaux de terrassement. Libérée par les troupes soviétiques au mois de janvier 1945, elle revient en France *via* la Méditerranée et Marseille avant de s'installer provisoirement à Châtas.

→ Analyse et portée du document

Au mois de septembre 1945, Margot MOCH se trouve toujours à Châtas. Espérant retrouver sa maison natale à Mertzwiller avant « la mauvaise saison », c'est-à-dire l'hiver 1945-1946, elle écrit à la section départementale du ministère des Sinistrés, Réfugiés et Déportés à Strasbourg. En effet, après l'expulsion de cette famille juive en juillet 1940, l'administration nazie a attribué la maison familiale à « une famille qui a profité de (s)on expulsion pour s'installer chez (elle) » et qui, la guerre finie, y habite encore.

Dans sa lettre, Margot MOCH décrit sa situation comme celle d'« une malheureuse déportée », affaiblie, « ayant laissé (s)a santé dans les bagnes allemands », ayant sa « vieille mère malade à charge ».

Le courrier de Margot MOCH se trouve au milieu d'un ensemble de lettres de réfugiés adressées au Ministère des sinistrés, réfugiés et déportés. Et s'il mentionne explicitement le camp d'Auschwitz en page 2, il n'insiste pas sur ce qui fait la spécificité de la situation de la famille MOCH : cette dernière a été spoliée de ses biens en raison d'une politique d'État, non du fait des aléas de la guerre (bombardements, combats...). Margot réintégrera son foyer, où sa mère décédera en 1947.

discours prononcé au Palais des fêtes
l'occasion de la manifestation
le 1^{er} Mai pour l'épuration
jeudi 17 mai 1945 à 20h.

La résistance des femmes.
=====

A côté du magnifique travail fourni par les hommes de la résistance, il ne faut pas oublier le rôle ~~qui ont~~^{par} joué les femmes; rôle plus obscur, moins apparent, mais non moins efficace. Une femme pouvait souvent se permettre plus de choses qu'un homme. Elle avait plus de facilités pour passer à travers les mailles du filet que la Gestapo tendait autour de chacun de nous; elle était moins surveillée, et le besoin naturel de se dépenser, de servir les autres, qui est l'essence même de l'âme féminine, lui donnait toutes les audaces.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je pense ~~aux dévouements~~ à l'abnégation de beaucoup de femmes d'Alsace pendant la clandestinité. Nous ~~ne~~ savons ~~pas~~ une faible partie de ce qu'ont fait toutes celles qui ont été arrêtées, internées, déportées. Mais ce que nous ignorons, c'est l'activité des centaines d'autres qui ont eu la chance de pouvoir continuer jusqu'au bout, jusqu'à la libération. Qui saura jamais dénombrer les dévouements obscurs, l'héroïsme caché de toutes celles qui ont hébergé, nourri, habillé des prisonniers de guerre et des déserteurs alsaciens; de celles qui ont cherché les prisonniers dans les camps en Allemagne; de celles qui les ont conduits au-delà de la frontière; de celles qui ont appartenu aux services secrets de renseignements; de celles qui ont soulagé et essayé d'améliorer le sort des prisonniers et des internés politiques; de celles qui n'ayant pas l'occasion de faire autre chose, ont, dans leurs ateliers, saboté l'industrie de guerre allemande; de celles qui par leur attitude, le courage de leurs opinions, ont semé la démoralisation dans les milieux allemands; de toutes celles qui ont souffert dans leur cœur de mère, d'épouse, de soeur. On ne finirait pas de citer des faits de résistance active

En savoir plus

- > DAUL Alice, « L'équipe des Purs-Sang: six Guides de France avec Alice DAUL », 61 pages.
Source : archives privées de la famille Gillig.
- > Dossier de combattant volontaire de la Résistance d'Alice DAUL, Archives d'Alsace, site de Strasbourg.

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

C – Le retour des témoins et les premières mises en récit mémorielles

19

Alice DAUL, une résistante au conseil municipal de Strasbourg

→ Présentation du document

Discours d'Alice DAUL intitulé « La résistance des femmes », prononcé au palais des fêtes de Strasbourg, le 17 mai 1945.

Source : *archives privées, conservées par la famille.*

→ Contexte historique

Alice DAUL est une ancienne résistante du groupe des Pur-Sang, composé de guides de France. Elle a aidé des prisonniers de guerre évadés et des réfractaires à traverser clandestinement les Vosges pour fuir l'Alsace annexée. Elle est arrêtée en mars 1942, en même temps que ses camarades. Jugées par le Tribunal du Peuple en janvier 1943, elles sont condamnées à de lourdes peines de prison. Déportée en Allemagne avec sa sœur, Alice s'évade de la prison de Ziegenhain en février 1945 et rejoint la France. Comment en est-elle arrivée à écrire et à prononcer ce discours en mai 1945 à Strasbourg ? Elle s'exprime ici au nom de toutes les femmes qui ont résisté.

→ Analyse et portée du document

Ce discours permet de se faire une idée précise de la représentation que ses contemporains pouvaient se faire du rôle et de la place des femmes dans la société. En tant que résistante, « une femme pouvait se permettre plus de choses (...). Elle avait plus de facilités pour passer à travers les mailles du filet (...) elle était moins surveillée ». Quant au « besoin naturel de se dépenser, de servir les autres, qui est « l'essence même de l'âme féminine », il illustre particulièrement l'influence de l'idéologie des guides de France. Alice DAUL distingue ensuite les actions connues du public, notamment en raison des arrestations, et celles qui n'ont pas fait l'objet d'arrestation et sont donc restées plus confidentielles. La Résistance étant une activité clandestine, la discrétion est dans l'essence même du résistant. Elle dénombre ainsi « les dévouements obscurs », ayant notamment « hébergé, nourri, habillé des prisonniers de guerre et des déserteurs alsaciens ». Si ces tâches s'apparentent à des activités domestiques, d'autres sont en contradiction avec la représentation contemporaine du rôle de la femme : « chercher les prisonniers dans les camps en Allemagne (...) les ont conduits au-delà des frontières (...) appartenu aux services secrets de renseignements (...) saboté l'industrie de guerre allemande ». Les femmes peuvent donc occuper des positions importantes dans les différentes organisations ; certaines d'entre elles dirigent même des filières d'évasion¹. Alice évoque également des actions plus symboliques, mais très importantes dans le contexte de l'annexion de fait, comme la « démolition dans les milieux allemands ». Elle parle également des souffrances vécues « dans leur cœur de mère, d'épouse et de sœur » : dans le cadre de la *Sippenhaft*, ou responsabilité partagée, mise en place en 1943, les autorités nazies peuvent arrêter les membres de la famille d'un déserteur de la *Wehrmacht*. Quelle va être la place des femmes dans une société profondément bouleversée par l'annexion ? Comment valoriser leur engagement dans la Résistance ?

En septembre 1945, Alice DAUL devient l'une des trois premières conseillères municipales de Strasbourg.

1. Caroline MULLER dirige une importante filière d'évasion sous le pseudonyme de « Tante Jeanne ».



En savoir plus

> Fondation de la France Libre (<https://www.france-libre.net/>)

Deuxième axe > REFONDER LA FRANCE

C – Le retour des témoins et les premières mises en récit mémorielles

20

Koufra : un timbre pour construire l'événement et l'ancrer dans la mémoire collective

→ Présentation du document

Timbre commémorant le serment de Koufra du 2 mars 1941 et la Libération de Strasbourg le 23 novembre 1944 [1948].

Source : Archives d'Alsace, site de Strasbourg, collection Tomi Ungerer, 197 J 008.4.1723.

→ Contexte historique

La libération de l'Alsace et de la Moselle a une valeur hautement symbolique pour la France. Entamée en 1941 avec la prise de Koufra (Libye), l'épopée du général LECLERC pendant la Seconde Guerre mondiale se termine en Allemagne, en passant par Paris et Strasbourg. La prise de ce fort lointain constitue pourtant un moment décisif puisqu'il s'agit de la première victoire de la France depuis la capitulation de 1940. Conscient de l'importance de cette bataille, le général LECLERC prononce le serment resté célèbre : « Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg. »

→ Analyse et portée du document

Objet incontournable du quotidien dans la France du xx^e siècle, le timbre-poste est régi par le Code général des impôts. Tout citoyen est autorisé à proposer le thème d'un timbre. Il doit cependant revêtir une importance nationale voire internationale. Proposé dès 1948, ce timbre-poste est un objet de mémoire particulièrement intéressant. Il entend à la fois commémorer la bataille de Koufra de mars 1941 par les troupes françaises libres, le serment du même nom prononcé par le général LECLERC galvanisé par la prise du fort et la libération de Strasbourg le 23 novembre 1944. Le timbre résume à lui seul l'épopée de la Division LECLERC entre Koufra et Strasbourg. Outre le portrait du chef militaire en son centre, il porte la référence de la bataille de Koufra dans le désert libyen et montre la progression des troupes alliées pour la libération du territoire avec en point de mire la cathédrale de Strasbourg. Monument revendiqué par les nazis, construit alors que la ville est intégrée au Saint-Empire romain germanique (1^{er} Reich), il a le statut de symbole.

La bataille de Koufra est tout aussi symbolique puisqu'elle marque le début de la reconquête. Elle sera suivie de Bir Hakeim en juin 1942, première contribution militaire importante des Forces françaises libres à une victoire alliée. En couvrant la retraite des Britanniques, les Français libres participent à la victoire décisive d'El Alamein en octobre 1942. Ce n'est qu'au moment du débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942 que la colonne LECLERC peut bénéficier d'un armement lourd américain, comme le char Sherman, pourtant très présent sur le timbre. Le timbre sera réédité en 1953 et en 1954 reprenant le dessin proposé par Raoul SERRES pour la première édition. Seule la mention Maréchal de France est ajoutée, le titre ayant été décerné à titre posthume au général LECLERC, par décret du 23 août 1952. En 1987, un nouveau timbre dessiné par Eugène LACAQUE reprendra la même symbolique : KOUFRA-PARIS-STRASBOURG. Un simple timbre, édité à plusieurs reprises, montre comment la mémoire d'un – ou de plusieurs – événement historique se construit et comment il permet de l'ancrer dans la conscience collective.

Annexes

➔ Carte des zones françaises pendant la Seconde Guerre mondiale



Également téléchargeable sur wikipedia :

Fichier : France map Lambert-93 with regions and departments-occupation-fr.svg — Wikipédia (wikipedia.org)

■ Capitale

— Frontière d'Etat

- - - Ligne de démarcation

Zone non-occupée jusqu'au 11 novembre 1942

Zone occupée

Zone rattachée au commandement allemand de Bruxelles

Zone interdite

Zone réservée

Zone annexée

Zone d'annexion italienne

Zone démilitarisée

Annexes

➔ Repères chronologiques

1943

27 MAI : Première réunion du Comité national de la Résistance (CNR) à Paris

8 SEPTEMBRE-4 OCTOBRE > Libération de la Corse

DÉCEMBRE > Constitution des Groupes mobiles Alsace (GMA)

1944

1^{er} JANVIER > Les Forces françaises de l'intérieur (FFI) sont placées sous les ordres du général Koenig

21 AVRIL > Ordonnance du Comité français de Libération nationale (CFLN) qui institue le droit de vote pour les femmes en Métropole

8 MAI > L'Etat-Major des Forces françaises de l'intérieur d'Alsace (FFIA) est reconnue unité combattante

6 JUIN > Débarquement des Alliés en Normandie

7 JUIN > Le groupe Surcouf se lance à l'assaut de Saint-Amand-Montrond (Cher)

16-21 JUIN > Première réunion clandestine des chefs des Forces françaises de l'Intérieur (FFI) d'Alsace à Grendelbruch (Bas-Rhin)

7 JUILLET 1944 > 1 500 détenus du camp de Tambov (URSS), dont de nombreux incorporés de force alsaciens-mosellans, sont libérés et s'engagent dans les combats de la Libération

19 JUILLET > Le groupe Surcouf est attaqué par les Allemands. Gilbert et Jean-Pierre MAY sont arrêtés

26-30 JUILLET > Deuxième réunion clandestine à Grendelbruch (Bas-Rhin) réunissant les principaux responsables de la Résistance en Alsace

15 AOÛT > Débarquement des Alliés en Provence

4 SEPTEMBRE > Le GMA Vosges est attaqué et détruit par les Allemands à Viombois

10 SEPTEMBRE > Le général DE LATTRE DE TASSIGNY, commandant de la 1^{re} armée française, accepte de transformer le GMA Suisse en deux bataillons de chasseurs à pied (BCP), afin de participer aux combats de la Libération

15 SEPTEMBRE > Une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) rétablit la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

16-17 SEPTEMBRE > A Dijon, Bernard METZ participe à la rédaction d'un document officialisant le rattachement de la brigade indépendante d'Alsace-Lorraine (BIAL), anciennement GMA Sud, à la 1^{re} armée française, texte approuvé et signé par le général de Lattre de Tassigny

29 SEPTEMBRE > Une ordonnance du GPRF crée un commissariat régional de la République dans les départements alsaciens

12 OCTOBRE > Le maquis du Volksberg (Bas-Rhin) est attaqué par les Allemands, le 16 la ville de Volksberg est encerclée

19 NOVEMBRE > Les unités de la 1^{re} armée française atteignent le Rhin à Rosenau (Haut-Rhin)

Annexes

20 NOVEMBRE > Mulhouse est libérée par des unités de la 1^{re} armée française

22-23 NOVEMBRE > Dans la nuit, les Allemands évacuent le camp de concentration de Natzweiler-Struthof et celui de sûreté de Schirmeck

23 NOVEMBRE > Libération de Strasbourg par la 2^e division blindée du général LECLERC. Albert ZIMMER de La Wantzenau, est tué au combat à proximité du pont de Kehl (Allemagne)

28 NOVEMBRE > Jean-Paul SAC est blessé grièvement au combat par les Allemands à proximité de Bussang dans le massif des Vosges alors qu'il sert de guide pour des unités de la 1^{re} armée française

12 DÉCEMBRE > Le Comité départemental de la Libération (CDL) du Bas-Rhin tient sa séance plénière à Strasbourg

31 DÉCEMBRE > Les Allemands déclenchent l'opération *Nordwind* visant à récupérer Strasbourg. Les unités américaines se retirent laissant la défense de la région à la 1^{re} armée française et aux FFIA

1945

2 FÉVRIER > Libération de la ville de Colmar par la 1^{re} armée française

5 FÉVRIER > La résistante Alice DAUL s'évade de la prison de Ziegenheim (Allemagne) avant de rejoindre la Suisse puis la France

18 MARS > L'Alsace est définitivement libérée de l'Allemagne nazie

29 AVRIL > Elections municipales dans toute la France. De nombreux résistants se présentent

4 MAI > Les unités avancées de la 2^e division blindée atteignent le « nid d'aigle » d'Hitler à Berschtesgaden (Allemagne)

8 MAI > Capitulation sans conditions des forces armées allemandes en Europe

17 MAI > Discours d'Alice DAUL intitulé « La résistance des femmes » prononcé au Palais des Fêtes de Strasbourg

Annexes

➔ Glossaire

Amalgame – Dans le vocabulaire militaire, l'amalgame est une fusion de différents corps, par incorporation, en une seule troupe. L'amalgame réalisé par le Général de Lattre de Tassigny lors de la libération a pour objectif de reconstituer une armée unie et modernisée, intégrant les combattants de la résistance

CDL – Comité départemental de libération

CNR – Conseil National de la Résistance. Réuni pour la première fois le 27 mai 1943, il marque à la fois l'unification de la Résistance (Résistance intérieure et Résistance extérieure). Son programme a deux objectifs : « un plan d'action immédiate » et « des mesures à appliquer dès la libération du territoire »

CVR – Combattant volontaire de la Résistance ou titre obtenu par les anciens résistants après avoir fait reconnaître leur engagement dans la Résistance

Feldgendarmerie – Gendarmerie de campagne

FFC – Forces françaises combattantes ou regroupement de tous les réseaux de Résistance affiliés à la France libre

FFL – Forces françaises libres

FFIA – Forces françaises de l'intérieur d'Alsace

Gestapo – *Geheimstaatspolizei*, police secrète d'Etat ou police politique du III^e Reich

GMA – Groupes mobiles alsaciens

Juste parmi les Nations – Statut accordé par le Mémorial *Yad Vashem* aux personnes ayant aidé les juifs lors de la Seconde Guerre mondiale

Kapo – Personne chargée d'encadrer les groupes de travail (*Kommandos*) dans les camps de concentration

Kommando – Groupe de travail dans un camp de concentration

Kripo – *Kriminalpolizei*, police criminelle

KL ou KZ – *Konzentrationslager* ou camp de concentration, dénomination officielle des camps dans l'administration nazie

Milice française – Issue du Service d'ordre légionnaire (SOL), la Milice française est créée le 30 janvier 1943 et dirigée par Joseph Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre. Elle est assimilable aux groupes paramilitaires fascistes ou nationaux-socialistes pour son organisation et ses méthodes. Elle reste le symbole d'un Etat français policier et collaborationniste

MUR – Mouvements unis de Résistance, mis en place le 26 janvier 1943 par la fusion des trois grands mouvements de résistance de l'ancienne zone non occupée : Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud

NAP – Noyautage des administrations publiques : organisation mise en place par le mouvement de Résistance « Combat », mobilisant les résistants travaillant dans l'administration du régime de Vichy

ONaCVG – Office national des combattants et victimes de guerre

OSE – Œuvre de Secours aux Enfants, fondée au début du XX^e siècle, qui est venue en aide clandestinement à de nombreux enfants juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale

Annexes

Panzerfaust – Lance grenade antichar sans recul à un seul coup, produite en Allemagne à partir de 1942

PG – Prisonniers de guerre

Reichsarbeitsdienst – RAD ou service du travail pour le Reich spécifique aux jeunes hommes et femmes du III^e Reich

Réseau Martial – Fondé en septembre 1940 dans le secteur de Thann par un groupe d'industriels dans le textile. Plutôt d'extrême-droite, ses membres sont farouchement antinazis et en partie expulsés par les Allemands dès le début de l'annexion de fait de l'Alsace. Ils mettent en place une grande organisation de résistance dans toute la France et réfléchissent, dès 1942, à la constitution de Groupes mobiles Alsace (GMA)

Sippenhaft – Responsabilité partagée ou arrestation des membres de la famille d'un homme qui tenterait de se soustraire à son incorporation de force dans la *Wehrmacht*

SIPO – SD – *Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst* ou police de sécurité et service de sûreté rassemblent toutes les forces de police au sein du III^e Reich dont la *Gestapo*

SS – *Schutzstaffel*. À l'origine, c'est l'unité de protection d'Adolf Hitler mais elle se développe pour devenir un véritable État dans l'État nazi, avec notamment la mainmise sur toutes les forces de sécurité, l'organisation et le fonctionnement des camps de concentration et des centres de mise à mort et l'engagement d'unités militaires (*Waffen SS*). L'organisation est dirigée par Heinrich Himmler

Stalag – Camp pour les soldats et sous-officiers prisonniers de guerre. Les officiers sont détenus dans un Oflag

UGIF – Union générale des Israélites de France, organisation mise en place par le régime de Vichy le 29 novembre 1941 pour représenter les juifs auprès des pouvoirs publics

Volksgemeinschaft – « Communauté du peuple » désignant une entité biologiquement fermée à laquelle les Alsaciens sont censés appartenir

Waffen SS – Branche armée de l'organisation SS composée d'unités militaires engagées sur le front

Wehrmacht – L'armée allemande dans toutes ses composantes (air, mer et terre)

Annexes

➔ Sitographie indicative

1. Rechercher des personnes

MÉMOIRE DES HOMMES

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance>

RECHERCHE DÉPORTÉS (FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION – FMD)

<http://www.bddm.org/liv/recherche.php>

RECHERCHE DÉPORTÉS (MÉMORIAL DE LA SHOAH)

https://ressources.memorialdelashoah.org/rechav_pers.php

RECHERCHE VICTIMES ALSACIENNES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

<https://memoires.grandest.fr/frontoffice/accueil.aspx>

2. Ressources sur le concours

EDUCATION NATIONALE

<https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

FONDATION DE LA FRANCE LIBRE

<https://www.france-libre.net/cnrd-2024-2025-les-ressources-de-la-fondation-de-la-france-libre/>



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu